



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

**« Du blocage au déclic :
Chacun acteur et ensemble responsables,
dès aujourd'hui,
d'une métropole sobre en énergie
et en carbone »**

Contribution du Conseil de développement
à l'élaboration du Plan Climat Énergie
du Grand Lyon



Présentation, débat et adoption en séance plénière
du 23 juin 2010



Saisine de M. Bruno Charles, Vice-président du Grand Lyon
en charge de la démarche prospective en matière énergétique
et du pilotage et de l'animation des outils du développement
durable du 10 avril 2009

SOMMAIRE



Récit de projection-fiction citoyenne : « La métropole lyonnaise en 2050 : extraits de vies quotidiennes »	p.4
--	-----



Préambule	p.9
-----------------	-----

1. L'urgence des crises climatique et énergétique :
alerte pour l'action p.9
2. La nécessaire conciliation des logiques de l'offre
et de la demande : pour une posture collective
de coresponsabilité p.10
3. Les messages forts du Conseil de développement p.10
 - 3.1. Les pièges à éviter p.10
 - 3.2. Ne pas céder aux solutions consensuelles p.11
 - 3.3. Les principes d'action proposés par le Conseil de développement p.12



Propositions	p.13
--------------------	------

1. Propositions transversales
permettant d'accompagner la mutation des modes de vie p.14
 - 1.1. Nécessité d'une vision politique à long terme..... p.14
 - 1.2. Attente de cohérence et d'exemplarité de l'institution
et des responsables politiques..... p.14
 - 1.3. Impératif d'équité sociale et territoriale p.14
 - 1.4. Favoriser le développement d'expérimentations sur le territoire..... p.15
 - 1.5. Mesurer, évaluer et rendre visibles les avancées
et impacts positifs des changements de comportements p.15
 - 1.6. Combiner efficacement et démocratiquement incitation et contrainte ... p.16
 - 1.7. Pédagogie, information
et communication comme leviers incontournables p.16
2. Déplacements quotidiens : quels déclics pour une mobilité durable ? p.17
3. Habitat et tertiaire : quels déclics pour une meilleure performance
et sobriété énergétique ? p.19
4. Consommation : quels déclics pour une consommation responsable ? p.20
5. Loisirs : quels déclics pour un tourisme durable ? p.22

SOMMAIRE



Contexte et méthodologie.....p.24

1. Contexte : élaboration du Plan Climat Énergie du Grand Lyon..... p.24

2. Le rôle du Conseil de développement comme partenaire de la production d'une vision d'agglomération partagée et laboratoire expérimental de la mise en débat avec la société civile..... p.28

3. Saisine et méthodologie de travail du Conseil de développement : « du blocage au déclic »..... p.29



Annexe.....p.35

• Annexe 1 : Liste des participants au groupe ressource « Plan Climat » ... p.36

• Annexe 2 - Lettre de saisine du Vice-président Bruno Charles p.39

• Annexe 3 - Compte-rendu du « Forum jeunes » du 25 mai 2010.....p.41

Récit de projection-fiction citoyenne

« La métropole lyonnaise en 2050 : extraits de vies quotidiennes »

Note explicative sur le statut de ce récit de projection-fiction :

*Les membres du Conseil de développement ont eu le souci de **mettre en perspective** leurs réflexions et propositions sur les **actions à mettre en œuvre dès 2010** pour passer « du blocage au dé clic », afin d'**atteindre une métropole lyonnaise sobre en carbone et en énergie, vivable et équitable, en 2050**. Conscients de la gravité et de l'urgence de la crise climatique et énergétique, ils ont néanmoins souhaité **éviter le double-écueil du scénario catastrophiste d'une part et du scénario idéal lié à la confiance absolue dans les technologies d'autre part**. Le groupe ressource ayant été traversé par des débats intenses entre des visions de l'avenir des plus pessimistes aux plus optimistes, et du fait de l'absence de scénario de prospective climatique univoque englobant l'ensemble des conséquences sociétales, le choix a été fait de **travailler collectivement à un récit imaginaire contrasté d'un futur possible de la vie quotidienne de citoyens grandlyonnais**.*

*Ce récit de projection-fiction citoyenne, élaboré par **Caroline Januel** - veilleur auprès de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public – à partir des travaux du groupe ressource, propose une **mise en abîme originale et vivante des propositions et recommandations du Conseil de développement** relevant d'une approche globale et transversale de la question des modes de vie et des comportements citoyens dans la multiplicité de leurs interactions.*

*Avec l'objectif d'interpeller les élus et l'ensemble des acteurs du territoire à partir de la mise en perspective de l'impact à moyen terme d'actions ambitieuses et coordonnées dès 2010 (« voilà ce qu'il risque de se passer si on n'agit pas rapidement sur... », « voilà ce que cette action ici et maintenant pourrait susciter comme comportement vertueux dans 50 ans... »), ce récit a été conçu dans sa forme même pour illustrer le fait que la population grandlyonnaise n'est pas homogène dans ses modes de vie (en 2010 comme en 2050 : certains sont prêts à changer, le font, d'autres non, ou exclusivement sous la contrainte, posant un certain nombre de problèmes criants d'équité sociale...) et que **la somme de changements individuels favorisée par un contexte territorial facilitateur et le volontarisme des acteurs publics, améliore le collectif**.*

Vendredi 15 avril 2050, un jour comme un autre dans la métropole lyonnaise

6h30...

Comme chaque matin, Léa (40 ans) se réveille avec les informations de sa web radio préférée. Le journaliste annonce d'un ton alarmiste que la planète compte désormais 9 milliards d'habitants, puis revient une nouvelle fois sur des sujets devenus courants depuis les années 2030 : les guerres de l'eau et la dernière vague d'immigrés climatiques tentant de gagner l'Europe. Seule l'amélioration d'une technique de transplantation cérébrale vient donner une note plus optimiste à ce journal. Celui-ci, comme chaque jour, se termine par le bulletin environnemental de la métropole, proposant le suivi des mesures engagées pour l'environnement, le rappel des éco-gestes, etc.

Il fait encore bon dans l'appartement et Léa se félicite des dernières installations réalisées : la pose de nouveaux volets dans un matériau innovant protégeant très efficacement de la chaleur, et la nouvelle végétalisation des murs extérieurs, faisant la part belle à des plantes génétiquement modifiées, détoxifiantes et nécessitant très peu d'eau. Même si le conseil en habitat durable est son métier, elle a du faire preuve de beaucoup de persuasion pour convaincre Lucas, son compagnon sous contrat de conjugalité à tacite reconduction,



d'engager encore de nouvelles dépenses pour leur logement. L'argument du bien-être de leurs enfants a sans doute été décisif. Et ce printemps particulièrement chaud lui donne raison : il ne s'agit pourtant que de 3°C de plus en moyenne que les températures qu'elle a connues dans son enfance, au début du siècle, mais ces degrés-là ont tout changé.

Lucas est déjà parti. Léa devine qu'il travaille aujourd'hui au siège de son entreprise de véhicules de

transport. Le tableau numérique compilant toutes les dépenses et les gains énergétiques du foyer est formel : le vélo électrique de son mari est absent ! Elle avait oublié où il travaillait aujourd'hui. Il est vrai que les journées se suivent et ne se ressemblent pas : tantôt Lucas utilise les services du cercle de bureaux partagés de leur quartier (à 10 minutes de marche à pied), tantôt il travaille dans leur appartement, tantôt à son entreprise. Aujourd'hui, il anime un atelier de créativité avec des habitants : ils conçoivent ensemble un nouveau véhicule 3 roues à partir de matériaux recyclés. La séance d'aujourd'hui porte sur le choix des services qui seront associés au véhicule et proposés aux consommateurs : les débats seront sans doute animés. Léa a déjà été tirée au sort l'année dernière pour participer à ce type d'atelier mais il s'agissait de penser la énième rénovation de la gare de Jean-Macé. Elle avait dû alors se battre pour persuader le groupe de conserver une taille suffisante au jardin destiné aux jeunes enfants. Il est vrai que le sujet lui tenait et lui tient toujours particulièrement à cœur.

7h15...

Les appels répétés de Neela sortent Léa de ses pensées : sa petite fille de 2 ans est toujours pressée de se lever ! Il est temps aussi de réveiller Siam. Chaque matin, Léa doit tirer son fils aîné (12 ans), du lit, pourtant équipé d'un réveil personnalisé se manifestant soit disant au meilleur moment du cycle de sommeil pour délivrer les chansons préférées du réseau social auquel l'adolescent appartient. Ce réseau social prend beaucoup de place dans sa vie, il réunit essentiellement des ados comme lui, passionnés de technologies et de musiques électroniques. Ses parents doivent parfois le rappeler à l'ordre et le poussent à fréquenter davantage les îlots de fraîcheur, véritables espaces multi-sports de leur quartier, sans grand succès malheureusement. Mais son goût pour les musiques électroniques d'hier et d'aujourd'hui le rapproche de Nathalie, sa grand-mère (81 ans). Celle-ci a connu dans sa jeunesse les premières éditions du festival des Nuits Sonores et adore raconter ses souvenirs. Léa est heureuse de leur complicité, sa belle-mère est un bon exemple pour son fils. Conseillère pour leur jardin de quartier, elle trouve aussi le temps de s'investir dans une recyclerie et d'aider une famille de réfugiés climatiques. Arrivés il y a près d'un an, errants de friche en friche en périphérie de la métropole, ceux-ci n'ont pas encore trouvé d'endroit stable pour s'installer : ils squattent à présent une partie du cabanon du jardin partagé, avec la complicité de Nathalie. Celle-ci a trouvé un petit boulot au père de famille dans sa recyclerie, mais cela ne suffira pas à permettre leur installation dans un logement digne de ce nom. Nathalie le sait bien et regrette bien souvent son insouciance du début du siècle. Son petit-fils ne doit pas la pousser beaucoup pour lui faire raconter ses souvenirs. Et il

faut bien le reconnaître, elle n'a pas son pareil pour raconter ses 20 et 30 ans et se moquer avec humour de ses contradictions de l'époque : commander chaque semaine sur internet son panier de fruits et légumes locaux, utiliser les Vélo'v 1ère génération, trier ses déchets mais aussi prendre l'avion pour passer un week-end à Londres ou Barcelone, s'acheter une paire de chaussures tous les mois et prendre des « bains » (pratique du début du siècle qu'elle peine à expliquer à son petit-fils qui n'a jamais connu de baignoires... les douches aux minuteurs intégrés étaient déjà de rigueur à sa naissance !).

8h00...

Il est temps de partir travailler. Heureusement, Siam est autonome : soit le tramway T25 le conduit directement à son lycée les jours d'enseignement en présentiel, soit il se rend à pied au centre d'enseignement numérique dont il dépend. Léa consulte une dernière fois le tableau numérique familial pour prendre des nouvelles de ses grands-parents, tous deux centenaires et résidant dans une ZU4A (« zone urbaine du 4ème âge »). Il s'agit d'un quartier entièrement dédié aux personnes âgées et dépendantes. Si l'encadrement médico-social y est bien organisé et facilité du fait de la concentration des personnes âgées, Léa ne peut s'empêcher de culpabiliser d'avoir installé ses grands-parents dans ces quartiers, faute de places suffisantes en unités H2I (« habitat innovant intergénérationnel »), réparties elles sur l'ensemble de l'agglomération. Mais les nouvelles sont rassurantes : l'écran lui indique qu'ils ont tous les deux passés une bonne nuit, qu'ils ont pris leurs médicaments et le planning du jour paraît attrayant. Elle peut même les voir tous les deux en train de prendre leurs petits-déjeuners en compagnie de leur assistante. Léa leur envoie un message vocal et file rejoindre sa voisine Pauline, jeune maman, avec laquelle elle partage une voiture électrique. C'est un privilège temporaire qu'elles doivent à leurs jeunes enfants. Chaque matin, c'est la course pour les déposer à la crèche de quartier et rejoindre leurs lieux de travail respectifs.



Après son service civil de solidarité, Pauline a été recrutée par le Grand Lyon, elle y travaille depuis déjà 10 ans et met toute son énergie à coordonner des grands événements pour rassembler la métropole multipolaire. La prochaine Fête des Lumières occupe ses journées en ce moment : c'est chaque année un nouveau défi pour faire en sorte que cette fête traditionnelle reste un événement innovant, populaire, sobre en énergie, peu coûteux... Aujourd'hui, Léa doit animer des réunions de copropriétés situées en périphérie de la métropole. Construite à la fin du 20ème siècle, celles-ci sont particulièrement en retard sur l'ensemble des normes environnementales et sanitaires, fixées par les organisations internationales et européennes. Les difficultés financières des propriétaires expliquent en partie cette situation, mais comment leur faire adopter des mesures coûteuses pour mettre en conformité leurs logements quand ils peinent déjà à boucler leurs budgets ? Les copropriétaires feront vraisemblablement appel au « service de solidarité » de la métropole et Léa devra les épauler dans leur démarche, toujours longue et à l'issue incertaine.

Sur le chemin, Léa et Pauline croisent leurs voisins d'en face chargeant leur voiture personnelle de bagages : ils doivent encore partir en voyage. Rares sont les habitants à en posséder encore une... Les taxes associées à la possession d'un véhicule n'ont cessé d'augmenter ces 20 dernières années, suite à l'épuisement des dernières ressources en pétrole et découragent la plupart des familles.

Ces voisins doivent dépenser des fortunes pour conserver leur voiture individuelle, voyager et donc polluer la planète sans compter à l'heure où les voitures



partagées, les modes doux et les voyages virtuels sont devenus la norme. Malheureusement, leur individualisme ne s'arrête pas là : ils ne prennent pas part aux débats concernant le quartier, ne participent jamais aux bourses d'échanges de matériel, achètent le droit d'émettre des gaz à effet de serre pour voyager de façon fréquente dans des pays lointains et refusent d'échanger leur appartement pour les vacances... Toutes les tentatives de Léa et de son compagnon pour les faire changer ont été vaines.

Chaque matin, une fois Pauline déposée au Grand Lyon, Léa jette un coup d'œil sur l'écran géant de la 1ère tour respectueuse de l'environnement inaugurée en 2014, la tour Incity.

Cela fait bien longtemps qu'elle est obsolète, malgré ses rénovations, mais elle reste symbolique dans le cœur des Grands Lyonnais. Elle marque véritablement ces années de prise de conscience des enjeux environnementaux et des 1ères transformations silencieuses des pratiques individuelles. Ces précurseurs étaient appelés alors des « héros ordinaires ».

L'écran indique les émissions de gaz à effet de serre, les dépenses et les productions d'énergie, l'indicateur de bien-être des habitants, pour la métropole lyonnaise et pour les autres métropoles de taille comparable. Cette saine compétition a permis de montrer l'avance de métropoles nordiques dans les changements de modes de vie, mais ces dernières années, la métropole lyonnaise n'a cessé de gagner des places dans le classement.

8h50...

Arrivée dans l'ouest lyonnais, au-delà du péage urbain délimitant l'agglomération, Léa est une fois de plus saisie par la vétusté de ces quartiers et la pauvreté de ces habitants. Quel contraste avec ses souvenirs d'enfance où ces quartiers étaient réputés pour leur qualité de vie ! Certains habitants ont su renoncer à temps à leurs pavillons, leurs jardins individuels, leurs voitures et opter pour des logements parfaitement intégrés dans le tissu urbain et des modes de vie répondant aux exigences environnementales. Mais la majorité n'ont pas fait ce choix, ou trop tard, et le payent aujourd'hui durement... Ces quartiers n'abritent plus que des travailleurs pauvres et des personnes sans emploi. Beaucoup ont des problèmes de santé. Léa sait qu'ils assisteront à leur réunion de copropriété, fatigués par leurs problèmes financiers, leurs temps de trajet, leurs vies chaque jour de plus en plus difficiles. Et l'après-midi ne lui suffira sans doute pas pour effectuer toutes les mesures, rédiger son rapport environnemental et ses propositions afin d'adapter ces quartiers aux normes en vigueur...

18h30...

Éprouvée par sa journée de travail, Léa décide de faire une pause dans un de ces belvédères végétalisés et aménagés pour la détente. Elle repère peu à peu le TOP (tronçon ouest pendulaire), une voie verte aménagée sur le tracé du Tronçon Ouest Périphérique, l'ancienne raffinerie de Feyzin avec ses cuves qui font désormais partie des résidences d'artistes les plus prisées en Europe, les éco-quartiers de Vénissieux, l'usine Renault Rails, autrefois Renault Trucks, qui s'étend régulièrement grâce au succès de ses tramways et de ses rails, les tours végétalisées de la Part-Dieu et enfin, le Parc de la Tête d'Or qui reste un emblème de la biodiversité de l'agglomération...

Apaisée, Léa reprend la route et s'enfonce un peu plus dans les hauts du Lyonnais pour aller rendre visite à des amis agriculteurs. Elle est heureuse de les voir enfin sortis de leurs problèmes financiers : la montée des taxes sur la viande bovine dans les années 2020-30, conjuguée à la chute de la consommation de viande, a eu raison de leur exploitation. Ils ont opté depuis pour la polyculture de fruits et de légumes : agrumes, dattes, vignes, olives, oignons, poivrons, artichauts... Ils vendent leurs produits directement sur leur exploitation ou les livrent dans des relais pour les consommateurs ayant passé commande sur Internet. Léa et Lucas ont été leurs premiers clients. Les coûts des péages urbains et de leur véhicule électrique de livraison entament un peu leurs revenus mais ils semblent avoir trouvé un équilibre dans cette reconversion. Léa les pousse à développer une activité de chambres d'hôte pour accueillir des touristes de proximité, en jouant sur la nostalgie de séjours à l'ancienne : menus confectionnés à partir de produits de l'exploitation, chambres dépourvues de toute domotique ou autres équipements numériques, nature n'ayant jamais -ou très peu- connu la main de l'homme... Parler de ce projet l'aidera à mettre de côté, pour ce soir au moins, ses inquiétudes face aux inégalités régnant encore dans la métropole lyonnaise et à l'avenir de la planète.



Visuels : Brice Dury et Magalie Rastello

Préambule

1. L'urgence des crises climatique et énergétique : alerte pour l'action

Le Conseil de développement souhaite interpeler les élus du Grand Lyon sur la nécessité de **penser conjointement la question climatique et la question énergétique**, avec une préoccupation tout aussi forte concernant la raréfaction voire l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables (enjeu de sobriété énergétique) que l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (enjeu de sobriété carbone) : c'est la raison pour laquelle il s'est attaché tout au long de sa contribution à parler de « Plan Climat Énergie » territorial (selon l'appellation du Grenelle II de l'Environnement) plutôt que de « Plan Climat ».

Les membres du Conseil de développement partagent la conviction forte que les crises climatique et énergétique sont réelles et appellent une **réponse proportionnée et rapide**, relevant d'un **changement de paradigme et non pas de mesures correctives à la marge**. En vertu du slogan « Penser global et agir local », **l'engagement des territoires – notamment celui des agglomérations, aux côtés des États, est une condition nécessaire à l'efficacité de la lutte contre le changement climatique et le défi énergétique** aux yeux des membres du Conseil de développement.

A ce titre, en tant que force de proposition et aide à la décision des élus communautaires, le Conseil de développement souhaite contribuer à **identifier les dynamiques porteuses du changement de trajectoire indispensable pour répondre à ces défis**, et ce à l'échelle de l'agglomération lyonnaise.

En effet, il est impératif de partir du territoire et de la population de l'agglomération lyonnaise, de ses besoins et de ses ressources, afin d'imaginer des **solutions nécessairement hybrides** en matière énergétique et climatique, en agissant tout à la fois sur des **leviers organisationnels (logique d'efficacité), technologiques (logique de substitution) et de maîtrise de la consommation et de changements dans les modes de vie (logique de sobriété)**.

Il importe de préciser que **les débats et les polémiques ont parfois été vifs** au sein du groupe ressource – à l'image de ceux qui traversent l'ensemble de l'opinion publique nationale et internationale sur ce sujet : opposition parfois frontale entre doctrine de la « décroissance » et doctrine de la « croissance verte » notamment. **Sans rechercher le consensus, le Conseil de développement a néanmoins cherché à dépasser les confrontations de points de vue pour produire un éventail de propositions et recommandations argumentées**, plus ou moins radicales, contraignantes ou incitatives, mais ayant toutes pour objectif de créer les conditions d'un entraînement collectif des citoyens et acteurs du territoire.

PREAMBULE

2. La nécessaire conciliation des logiques de l'offre et de la demande : pour une posture collective de coresponsabilité

Le Conseil de développement partage la **conviction forte que la réussite des Plans Climat Énergie territoriaux passe par le fait d'assumer que nous sommes « tous et chacun acteurs du changement » et de sortir d'une « culture du rejet de la responsabilité** et de la polémique et construire des solutions dans le partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile » (Cyria EMELIANOFF), même si l'impact de l'action des uns peut être sans commune mesure avec celle des autres.

Cette posture de co-responsabilité implique une **façon différente de concevoir la participation des habitants à la construction et gestion de la ville dans une logique de « co-fabrique urbaine »** (Cyria EMELIANOFF) qui passe par le soutien aux initiatives habitantes individuelles et collectives (exemples : approvisionnement collectif en énergie, coopératives d'achat, etc.

La posture de coresponsabilité a ainsi été abordée par le Conseil de développement dans la pluralité des facettes du citoyen : tout à la fois habitant, usager, consommateur, investi dans un milieu professionnel, associatif...

Les membres du Conseil de développement ont fait leur l'analyse des **déterminants des modes de vie et de la consommation** proposée par Cyria EMELIANOFF, à savoir la combinaison entre :

- **des contraintes objectives** : les infrastructures et la morphologie urbaine ;
- **des représentations sociales de chacun relevant de la culture et de l'habitus.**

Selon Pierre RADANNE, « près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découle de décisions prises dans la sphère familiale - essentiellement à travers le chauffage, les choix alimentaires et le transport individuel » : les solutions à engager impliquent nécessairement les comportements de chacun.

En vertu de ce postulat, les membres du Conseil de développement se sont attachés à réfléchir à des **actions combinées entre la logique de l'offre** (morphologie urbaine et infrastructures : organisation urbaine favorisant la « ville des courtes distances » notamment) **et la logique de la demande** (changements comportementaux).

Par ailleurs, les membres du Conseil de développement ont été sensibles aux apports de la psychologie environnementale ou sociale démontrant l'importance des dynamiques d'entraînement et de reconnaissance sociale, de l'émulation collective comme conditions des changements de comportements.

Le Conseil de développement a conscience de la **nécessité de ruptures dans les modes de vie et les comportements individuels** et s'attache à être force de proposition quant à l'**acceptabilité sociale de ces ruptures**.

3. Les messages forts du Conseil de développement

La présentation d'un certain nombre d'études de cas et d'analyses faisant le lien entre théorie et pratique (Pierre RADANNE, Jean-Marc JANCOVICI, Robert-Vincent JOULE, Stéphane LABRANCHE, Cyria EMELIANOFF), ainsi que l'expérience quotidienne vécue par chacun des membres du Conseil de développement conduisent à formuler un certain nombre de postures et messages forts concernant une politique efficace face au changement climatique et au défi énergétique.

3.1. Les pièges à éviter

Prise de conscience n'est pas synonyme de changement de comportements !

Alors que la prise de conscience des enjeux liés à l'environnement et au changement climatique n'a jamais été aussi importante, seulement 27 % des Français se déclarent prêts à changer de modes de vie en profondeur.

Cette **absence de correspondance automatique entre conscientisation et passage à l'acte** s'est ressentie en particulier lors du « Forum jeunes » organisé par le Conseil de développement par l'expression des paradoxes traversant la génération des 18-30 ans beaucoup mieux informée que les précédentes concernant les problématiques environnementales, pour laquelle le développement durable est devenue une thématique privilégiée de mobilisation collective, mais avec néanmoins de fortes réticences à passer à l'acte, les jeunes exprimant le **sentiment que la force de l'habitude ne peut être contrée que par l'expérience**.

Le Conseil de développement est convaincu de **l'importance de travailler aujourd'hui sur le passage à l'acte effectif : inventer et mettre en œuvre des modalités nouvelles pour une stratégie d'entraînement du territoire**.

Vouloir sensibiliser en agitant la perspective de la catastrophe n'est pas une solution en soi

A l'image de la notion de « **catastrophisme éclairé** » (Jean-Pierre DUPUIS), les membres du Conseil de développement invoquent la nécessaire anticipation d'une crise climatique et énergétique de grande ampleur afin de mettre en œuvre dès aujourd'hui des mesures capables de la prévenir et d'en contenir les effets.

Néanmoins, en matière de sensibilisation préalable aux changements de comportements, les membres du Conseil de développement partagent l'idée selon laquelle **la perspective de la catastrophe « accroît l'angoisse voire des comportements de fuite : déni, amnésie volontaire, repli su soi... »** (Pierre RADANNE), et prônent avant tout de sortir de la logique de culpabilisation, même si certains membres soulignent qu'une réaction proportionnée à la mesure du problème ne naîtra que lorsque l'on aura collectivement le sentiment d'être « au pied du mur » - ce qui ne semble pas le cas aujourd'hui en termes de perception collective.

Les motivations environnementales sont rarement le premier moteur du changement de comportements

Les retours d'expérience des « héros ordinaires » repérés sur l'agglomération lyonnaise ou encore les nouveaux modèles économiques émergents ou en développement (économie de la fonctionnalité, circuits courts...), montrent que les raisons environnementales sont rarement le premier moteur du changement de comportement et qu'il convient donc de valoriser les gains individuels de ces changements en termes économiques (exemple des économies financières rendues possibles par la pratique du covoiturage) et de qualité de vie (sociabilité, temps, détente, convivialité, santé...).

Le rapport au temps occupe à ce titre une place particulière, dans la mesure où il concentre les paradoxes de la société actuelle qui prône l'immédiateté, alors même qu'un comportement sobre en carbone et en énergie dans la vie quotidienne nécessite d'y consacrer davantage de temps (exemple : ne pas acheter de produits transformés pour se nourrir implique de passer davantage de temps à cuisiner).

3.2. Ne pas céder aux solutions consensuelles

Les scénarios faiblement volontaristes ne sont pas à la hauteur des enjeux

Le Conseil de développement alerte les élus sur la nécessité de penser des « scénarios de rupture » dans le cadre du Plan Climat Énergie du Grand Lyon, afin d'accompagner de façon volontariste la transition vers une métropole « post-carbone ». En effet, des scénarios « au fil de l'eau » avec des correctifs à la marge ne seraient absolument pas à la hauteur des enjeux. Il s'agit de repenser le mode de développement et d'aménagement du territoire de la métropole lyonnaise, impliquant notamment une révision profonde de la vision du territoire de l'agglomération via ses différents documents de planification stratégique (Plan Local de l'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat...).

Préparer les citoyens au changement plutôt que suivre l'opinion publique

Le Conseil de développement alerte les élus sur le décalage entre les « préférences naturelles » des citoyens (des « mesurette » ne brusquant pas les habitudes et modes de vie) et l'ampleur des enjeux impliquant des actions plus radicales et volontaristes - quitte à être impopulaires dans un premier temps.

Il attire l'attention sur l'importance d'une pédagogie et d'un débat public permanents sur ces questions, permettant de préparer les citoyens et la société civile au changement.

3.3. Les principes d'action proposés par le Conseil de développement

> Importance de **passer de la conscience intellectuelle à la conscience vécue**, de **valoriser les actions et initiatives positives** et de **mesurer et partager les avancées** afin de favoriser une dynamique d'entraînement et d'émulation collective.

> Nécessité de **créer un environnement social et culturel favorable aux changements de comportements** (rôle de l'éducation, de la communication...).

Les membres du Conseil de développement partagent la conviction que le contexte macrosocial et les valeurs véhiculées par la société actuelle jouent un rôle majeur dans la valorisation ou non de modes de vie plus ou moins sobres en carbone et en énergie. Or « les représentations sociales mettent aujourd'hui les valeurs matérialistes en haut de l'affiche : la réussite sociale équivaut à une réussite matérielle. L'injonction de protection de l'environnement entre donc en conflit avec une autre injonction dominante : produire et consommer toujours davantage » (Aurélien BOUTAUD, veilleur de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public).

> **Jouer à la fois sur les changements de comportements individuels et collectifs**, les actions développées ensemble ayant souvent un effet d'entraînement et de contagion supérieurs aux seuls ressorts individuels.

> **Agir de façon différenciée selon les territoires et les catégories sociales**, ainsi que selon le degré de « maturité » des personnes face à la nécessité de changer de modes de vie.

> **Seule une action ambitieuse, conjointe et simultanée de l'ensemble des acteurs concernés peut être véritablement efficaces** : responsables publics (État et collectivités territoriales), acteurs économiques et entreprises, partenaires sociaux et associations, médias, citoyens...

> **Nécessité de recherche d'une troisième voie au-delà des deux doctrines en opposition frontale que sont celle de la « décroissance » et celle de la « croissance verte » et régulée** (grâce à la solution du « tout technologique »).

Propositions

PROPOSITIONS

1. Propositions transversales permettant d'accompagner la mutation des modes de vie

1.1. Nécessité d'une vision politique à long terme

Conseil de développement interpelle les élus sur le fait que la construction d'une vision à long terme du devenir du territoire de la métropole lyonnaise - au-delà des échéances politiques à court terme - est indispensable pour s'engager **dès aujourd'hui** dans la voie d'un développement soutenable, sobre, et respectueux de ses ressources.

Le double-défi climatique et énergétique risque d'induire des **effets géopolitiques, sociaux et économiques majeurs dans les décennies à venir si rien n'est entrepris de suffisamment volontariste à toutes les échelles** pour « décarboner » les modes de production, de consommation, d'habitat, de déplacement et pour préserver les ressources naturelles et la biodiversité.

1.2. Attente de cohérence et d'exemplarité de l'institution et des responsables politiques

Le Conseil de développement se fait le relais des attentes fortes des citoyens concernant **l'attente de cohérence globale et d'exemplarité des actions et politiques publiques** du Grand Lyon (ainsi que de ses partenaires) et des investissements inscrits au Plan de mandat pour mener efficacement une politique ambitieuse d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

L'exemplarité de l'institution sur ses propres compétences est considérée comme l'une des conditions d'un message clair et fort de la part des pouvoirs publics, qui a été souligné de façon d'autant plus forte lors du « Forum jeunes » : les 18-30 ans sont particulièrement en attente de ce que **les politiques et les pouvoirs publics « donnent clairement le cap »**.

En effet, les jeunes - mais cela est valable pour l'ensemble des citoyens - expriment le besoin d'être confortés dans leurs choix de comportements par un contexte socio-économico-politique valorisant ces pratiques. Il est nécessaire d'avoir des **modèles à grande échelle qui fonctionnent** (ex. : isolation massive du patrimoine immobilier public, généralisation des produits locaux dans les cantines scolaires de l'agglomération, centres de télétravail...) ou des représentants politiques qui constituent des références en termes de comportements individuels (ex. : déplacements en modes doux) afin de **mettre en regard les efforts des particuliers par rapport aux efforts des pouvoirs publics**. La Communauté urbaine, notamment, a la responsabilité de donner des signes forts afin de montrer aux citoyens que tout le monde va dans le même sens.

1.3. Impératif d'équité sociale et territoriale

Les membres du groupe ressource Plan Climat du Conseil de développement sont conscients que la composition du groupe, bien qu'elle ait cherché à refléter une diversité d'acteurs et de regards sur le sujet, n'a pas eu vocation à la représentativité des citoyens grandlyonnais, en particulier concernant les **personnes en situation de précarité sociale**.

Or le Conseil de développement, conforté par la forte sensibilité exprimée par les participants au « Forum jeunes » à ce sujet, souhaite porter un message fort sur le fait que **la lutte contre le changement climatique et le défi énergétique ne doit pas se faire au détriment des personnes les plus précaires**, dont le niveau de ressources conditionne souvent le mode de vie. **La prise en compte des inégalités sociales, dès l'amont du processus, est même l'une des conditions préalables de réussite d'une politique énergie-climat ambitieuse.**

PROPOSITIONS

Il s'agit de **penser des réponses adaptées en fonction des populations et des territoires** : par exemple, compte tenu des inégalités entre les quartiers périphériques et le centre-ville en termes de desserte en transports en commun, la question de la mobilité des habitants doit être pensée de façon différenciée avec la mise en place de navettes spécifiques à un coût réduit. De la même manière, **les publics et territoires en situation de fragilité doivent être ciblés de façon prioritaire par les actions des pouvoirs publics** (exemple : aides financières à la rénovation thermique des copropriétés privées fragilisées ou du parc social).

Lié au souci d'équité sociale, le Conseil de développement reprend également un message fort exprimé par les participants au « Forum Jeunes », à savoir le **lien entre l'emploi** et la politique de lutte contre le changement climatique : il importe de **veiller à ne pas supprimer des emplois à faible qualification au nom de l'impératif écologique sans susciter en amont le développement de nouveaux métiers et secteurs d'activité** (et pas seulement à très haute qualification en matière d'ingénierie des énergies renouvelables notamment). Les transformations de modes de vie doivent être génératrices de gains d'emploi.

Plus globalement, il s'agit pour le Conseil de développement de montrer et partager avec les citoyens et acteurs de l'agglomération en quoi ce **modèle de développement de notre métropole, économe en énergie et en carbone, est source de création de richesses**.

1.4. Favoriser le développement d'expérimentations sur le territoire

Le Conseil de développement appelle de ses vœux la mise en place et le développement d'expérimentations sur le territoire du Grand Lyon relevant de **modèles économiques émergents** : économie de la fonctionnalité (modèle d'échange marchand dans lequel la vente de l'usage d'un bien se substitue à la vente du bien lui-même), circuits courts (relation de proximité entre le producteur et le consommateur), télétravail, écologie industrielle (les rejets et déchets de certains acteurs industriels peuvent fournir matières premières ou énergies à d'autres)...

Il suggère également de **libérer le potentiel d'initiatives et d'innovations locales et de créer les conditions d'essaimage et de généralisation de services innovants mis en place sur certains territoires** : recycleries, conciergerie en gare, systèmes de réparation ou de prêt, Plans de Déplacements Interentreprises, plateforme Internet et aires dédiées au covoiturage, centres de télétravail...

1.5. Mesurer, évaluer et rendre visibles les avancées et impacts positifs des changements de comportements

Le Conseil de développement propose de mesurer, évaluer et rendre visible les avancées en termes de réduction d'émission de gaz à effets de serre et de consommation énergétique afin de valoriser l'impact des changements de comportements dans l'objectif de favoriser une **dynamique d'entraînement vertueuse par l'information concrète et régulière de la population sur les progrès accomplis**.

La mesure de l'impact des actions est considérée par le Conseil de développement comme un **vecteur majeur d'émulation, voire de fierté collective**, dans une logique de renforcement mutuel entre l'individuel et le collectif.

Dans cette même logique, l'évaluation et la valorisation des gains économiques réalisés grâce à des comportements « durables » (recours au transport en commun plutôt qu'à la voiture individuelle, mode de chauffage...) sont à privilégier.

PROPOSITIONS

1.6. Combiner efficacement et démocratiquement incitation et contrainte

Conscient des contradictions existantes entre le respect des libertés individuelles et mesures de contraintes permettant une bascule effective des comportements, le Conseil de développement a cherché à creuser la question de l'**acceptabilité sociale des mesures coercitives**, notamment à partir de l'exemple du péage urbain.

A l'aune des débats qui ont animé le groupe ressource, le Conseil de développement propose les recommandations suivantes :

- Les mesures coercitives comme le péage urbain ne doivent pas être taboues ;
- Il convient d'éclairer ces mesures en amont par une importante pédagogie sur les objectifs recherchés et une transparence nécessaire sur l'utilité d'une telle mesure (notamment l'affectation des recettes).

Le Conseil de développement attire l'attention des élus sur le fait qu'il n'existe pas de **« seuil d'acceptabilité » a priori** de telle ou telle mesure de rupture, mais un processus itératif fait de pédagogie et de dialogue avec la population impactée.

1.7. Pédagogie, information et communication comme leviers incontournables

Les membres du Conseil de développement ont fait le constat partagé quelle que soit l'entrée abordée (déplacements, habitat, consommation, loisirs) de la **force de l'habitude**, alimentée par le fait que notre société valorise toujours l'hyperconsommation, l'hypermobilité...

Les participants au « Forum jeunes » ont souligné avec force les **messages paradoxaux** de notre société actuelle et la **difficulté à percevoir une évolution du « modèle de réussite sociale »** (qui reste majoritairement composé des ingrédients suivants : grosse voiture, maison individuelle, voyages au bout du monde) **pourtant nécessaire à une bascule de comportements collective**. A ce titre, le diagnostic de « sur-information » est rendu responsable de la difficulté à faire le tri dans une profusion de messages souvent contradictoires, provoquant un certain scepticisme voire une paralysie dans le passage à l'acte.

En matière de pédagogie, information et communication, le Conseil de développement propose en particulier de :

- **Développer les actions d'éducation à l'éco-citoyenneté dès le plus jeune âge**, au sein des écoles et auprès des familles, en abordant les aspects positifs de ces comportements et modes de vie (lien social, convivialité, bien-être...), **et tout au long de la vie** (via l'Université, les entreprises...);
- Développer une **communication institutionnelle permanente (du Grand Lyon en particulier) en contrepoids de la communication commerciale** sur les questions de consommation durable, d'économie d'énergie...;
- Compléter cette communication institutionnelle par des actions de **« communication engageante »** (changement de comportement résultant de comportements préparatoires combinés au message persuasif) impliquant des publics cible ;
- **Communiquer sur des projets partenariaux, des initiatives collectives et individuelles, publiques et privées, exemplaires** (voire les récompenser) afin de les valoriser pour sortir d'une logique de culpabilisation, accompagner les personnes prêtes à aller plus loin et les mettre en réseau afin de favoriser une dynamique collective de changements de comportements **en rendant le développement durable « désirable »** ;

PROPOSITIONS

- Organiser de façon régulière des **cycles de conférence-débat afin d'éclairer la complexité des choix citoyens** en termes de consommation, habitat, déplacements ou loisirs « durables » ;
- **Développer les opérations de communication de type événementiel pour inciter aux changements de comportements** en « **s'invitant dans le quotidien des Grandlyonnais** » (au moment des départs en vacances, à la sortie des écoles, dans les déchetteries...).
- **Confier aux jeunes grandlyonnais, notamment aux volontaires du Service Civique, des missions d'« ambassadeur du changement de comportement » auprès du grand public** et favoriser des rencontres d'échanges sur les questions de climat et énergie avec des étudiants étrangers de l'agglomération lyonnaise, notamment ceux en provenance des pays du Sud.

2. Déplacements quotidiens : quels déclics pour une mobilité durable ?

• Freins aux changements de comportements : blocages liés aux modes de vie et représentations

Les membres du Conseil de développement ont identifié deux principales catégories de freins aux changements de comportements en matière de déplacements quotidiens :

- des **freins objectifs** : les *déplacements contraints* domicile-travail, liés à la consommation et à la vie familiale (école) ;
- des freins relevant davantage de la **représentation sociale et des habitudes** : exemple de la **voiture individuelle comme symbole et outil de liberté**, représentant à la fois le désir de mobilité non contraint ainsi qu'une sphère d'intimité et de sécurité. L'attachement à la voiture individuelle est fréquemment associé par les citoyens au diptyque liberté et confort individuels (flexibilité horaire, choix de la musique...).

Les messages exprimés lors du « Forum jeunes » conduisent néanmoins à nuancer ce propos, dans la mesure où les 18-30 ans ont témoigné du fait que les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphone portable) ont aujourd'hui supplanté la voiture individuelle comme outil de liberté et d'ouverture sur le monde. **Contrairement à leurs aînés, les jeunes seraient davantage prêts aujourd'hui à renoncer à la voiture individuelle** (dans un contexte de centralité dense d'agglomération, non valable pour les zones périurbaines) perçue essentiellement dans sa dimension utilitaire, le recours étant d'autant plus naturel au civoiturage, à l'auto-partage, aux transports en commun ou modes doux.

• Conditions et déclencheurs de changements de comportements

Les objectifs recherchés en termes de changements de comportements en matière de déplacements quotidiens, selon les membres du Conseil de développement, sont les suivants :

- **développer les modes alternatifs à l'usage de la voiture individuelle** : transports en commun, covoiturage, vélo et marche à pied, auto-partage, « Pédibus », ramassage scolaire, vélo-carriole, livraisons... **en démontrant leur avantage comparatif par rapport à la voiture individuelle** (plus pratique, moins cher, plus convivial...) ;
- **réduire nos besoins de mobilité** (déplacements contraints en priorité mais également déplacements choisis) : développer le télétravail, l'urbanisme de la « ville des courtes distances » (entre lieu de travail et lieu de vie, lieu de consommation...), valoriser le tourisme urbain et local...

PROPOSITIONS

•Propositions de « déclics »

Les propositions du Conseil de développement permettant le « déclic » en matière de changement de comportements se répartissent entre des **mesures coercitives dissuadant fortement l'usage de la voiture individuelle** (exemple : réduire l'offre de stationnement sur lieux de travail et de consommation) et des **mesures incitatives permettant de créer et entretenir le réflexe transport en commun / modes doux**, telles que :

- Mettre en place un **service de « conseil personnalisé en mobilité » à l'échelle du Grand Lyon voire de l'aire métropolitaine** (propositions d'alternatives à la voiture individuelle en fonction du trajet et des contraintes personnelle, sur la base d'un comparatif financier et en temps) ;
- **Opérer des choix de rupture dans les investissements en donnant une priorité nette au développement du réseau de transports en commun** sur les infrastructures routières ;
- **Offrir le premier abonnement mensuel de transport en commun** aux nouveaux arrivants dans l'agglomération ;
- Développer un **système de tarification globale des transports** intermodes ;
- **Rééquilibrer la tarification des transports en commun dans une logique de réduction du prix payé par l'utilisateur** (par rapport à la part du versement transport des entreprises) et informer de façon transparente l'utilisateur des transports en commun de la part relative du financement des titres de transport assumé par la collectivité, explorer à cette fin des solutions de financement plus diversifiées et imaginatives, notamment dans une vision intermodale (péage urbain ...) ;
- **Développer une campagne d'information sur l'obligation légale** (loi du 30 décembre 2008) **qu'ont les employeurs de rembourser 50% du coût de l'abonnement aux transports publics ou aux services publics de location de vélo à l'ensemble des salariés** ;
- **Proposer le remboursement du ticket de transport en commun plutôt que du ticket de parking** par les commerçants (avec appui de la collectivité) ;
- **Généraliser les « Pédibus »** à l'ensemble des écoles de l'agglomération lyonnaise ;
- **Promouvoir l'apprentissage par l'exemple** grâce à un plus fort investissement de la collectivité et de ses partenaires sur des actions phare comme « la semaine de la mobilité » ;
- **Mettre en place le principe de voie de circulation réservée pour le covoiturage et les transports en commun** (en particulier pour les voies entrantes et sortantes de l'agglomération) ;
- **Développer les plateformes de livraison en centre-ville** (grâce à l'augmentation de l'offre de livraison à domicile par les grandes surfaces) pour éviter les déplacements massifs vers les centres commerciaux de périphérie ;
- **Développer les expérimentations de conciergeries de quartier multiservices** sur les lieux de travail, dans les commerces et services au sein de pôles d'échanges multimodaux ;
- **Développer le covoiturage et l'autopartage** (généralisation d'Autolib' : implantation de davantage de bornes sur le territoire du Grand Lyon, tarification différenciée en fonction des usages...) ;
- **Développer davantage le réseau cyclable** (pistes cyclables, bandes cyclables, double-sens cyclables, voies partagées...) et **l'offre de stationnement vélo** (sur voirie, à l'échelle de l'îlot et dans les parkings sécurisés) afin de créer les conditions de généralisation d'une pratique encore considérée à tort comme dangereuse ;

PROPOSITIONS

- **Développer l'offre de parkings-relais et leur capacité intermodale** afin de dissuader l'entrée de la voiture en ville au profit de l'utilisation des transports en commun ;
- Développer le **service de vélos à assistance électrique et les « taxi-vélo »**.

3. Habitat et tertiaire : quels déclics pour une performance et sobriété énergétique ?

• **Freins aux changements de comportements : blocages liés aux modes de vie et représentations**

Les membres du Conseil de développement ont identifié deux principaux facteurs de blocages :

- des **freins objectifs : le coût prohibitif des travaux de rénovation** pour l'amélioration de la performance énergétique de l'habitat (isolation, mode de chauffage...) et l'absence totale de marge de manœuvre pour les locataires (problématique d'autant plus aigüe pour les logements étudiants) ;
- des **freins relevant de la représentation sociale** et de l'habitus : **la consommation énergétique liée aux modes d'habiter** (normes de confort moderne, sous-occupation des logements après départ des enfants, résidences secondaires...).

• **Conditions et déclencheurs de changements de comportements**

Les objectifs recherchés en termes de changements de comportements en matière d'habitat, selon les membres du Conseil de développement, sont les suivants :

- **améliorer la performance énergétique des logements** (construction neuve et rénovation du parc existant – public et privé) ;
- **faire évoluer les modes d'habiter** pour réduire la consommation d'énergie.

• **Propositions de « déclics »**

Les propositions du Conseil de développement permettant le « déclic » en matière de changement de comportements en termes d'habitat se répartissent entre des **mesures coercitives** telles que :

- **Renforcer la réglementation (et le contrôle de son respect) en matière de performance énergétique** : clause de cahier des charges des nouvelles constructions ;
- **Inscrire le principe étude systématique du raccordement au réseau de chaleur** pour toute nouvelle opération de construction de logements collectifs ;
- **Exiger des bailleurs des engagements aussi forts sur la rénovation du parc existant que sur les constructions neuves en termes de performance énergétique** afin de corriger la moindre attention portée par certains bailleurs du parc ancien.

et des **mesures incitatives** telles que :

- **Expérimenter la mise en place d'un système d'animateurs énergie auprès des copropriétés privées** (sur le modèle des animateurs territoriaux des Plans de Déplacements Inter-Entreprises) afin de développer l'offre de conseils énergétiques ;
- **Développer une ingénierie de conseil (publique et privée) auprès des particuliers, avec le souci de qualification (agrément) – labellisation – indépendance** et avec une offre de diagnostics sur site (en complément de l'offre de service de l'Espace Information Énergie proposé par l'Agence Locale de l'Énergie) ;

PROPOSITIONS

- **Développer les dispositifs d'aides financières de la collectivité à l'attention des particuliers**, du type des opérations OPATB (Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et Énergétique des Bâtiments), **en ciblant en priorité les ménages à faibles ressources** ;
- **Démultiplier les moyens de l'Agence Locale de l'Énergie** afin d'accroître l'aide des particuliers dans leurs choix énergétiques (construction et rénovation, économies de chauffage, énergies renouvelables, isolation...) ;
- **Développer la formation des entreprises du bâtiment dans les filières d'éco-construction** ;
- **Soutenir les initiatives** de groupe d'habitants **développant des expérimentations d'habitat groupé**, intergénérationnel ou coopératif.

4. Consommation : quels déclics pour une consommation responsable ?

• Freins aux changements de comportements : blocages liés aux modes de vie et représentations

Les principaux freins identifiés aux changements de comportements en matière de consommation sont les suivants :

- **Les habitudes de consommation** : viande (impact important en termes d'empreinte écologique), produits alimentaires et biens de consommation importés ;
- La « **dépendance addictive** » propre aux nouvelles technologies (Internet, téléphone portable, jeux vidéo...) peu contrebalancée par une information transparente sur la consommation énergétique et l'épuisement des ressources naturelles nécessaire à la fabrication, à l'usage et au recyclage de ces appareils (cercle vicieux : « je consomme, je jette ou je remplace ») ;
- **Le coût élevé des produits à faible empreinte écologique** par rapport à la logique hard discount, « made in China » ;
- La structure du **commerce international** et le principe de « spécialisation » des pays ;
- **L'effet de mode** : société de consommation, publicité – marketing (importance des emballages) et la difficulté à inverser les valeurs et le modèle de réussite sociale.

• Conditions et déclencheurs de changements de comportements

Les objectifs recherchés en termes de changements de comportements en matière de consommation, selon les membres du Conseil de développement, sont les suivants :

- **Consommer moins pour consommer mieux** : réduction de la consommation de viande, réduction des emballages, consommation de produits issus de l'agriculture durable et biologique, systématiser des opérations « journée sans technologie » afin de faire prendre conscience de la nécessaire limitation de leur place dans la vie quotidienne... ;
- **Favoriser les circuits courts entre producteur et consommateur** ;
- **Intégrer dans les facteurs de compétitivité la prise en compte du coût environnemental des produits** : faire apparaître les coûts énergétiques et coûts externes des produits (transport notamment) dans le coût final pour le consommateur ;
- **Mesurer la corrélation entre le facteur prix et la consommation de produits « durables »** (locaux / bio) : évolution de la part du budget alimentaire des ménages selon les modes de consommation choisis (supermarchés / marchés / circuits courts).

PROPOSITIONS

• Propositions de « déclics »

Les propositions du Conseil de développement permettant le « déclic » en matière de changement de comportements en termes de consommation concernent pour une part des mesures coercitives telles que :

- **Rendre obligatoire l'étiquetage environnemental / carbone des produits ;**
- **Transposer le système de bonus / malus sur les produits alimentaires ;**
- **Intégrer le critère environnemental obligatoire dans la publicité ;**
- Aller jusqu'à l'idée de « **carte de crédit CO₂** » à la naissance ?

Par ailleurs, le Conseil de développement propose une série de mesures incitatives, dont une partie a été développée dans sa contribution sur le projet de PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural), intitulée « Maintenir et soutenir l'agriculture périurbaine comme vecteur de développement d'une métropole lyonnaise durable » :

- **Veiller dans les documents de planification (SCOT-PLU) à la préservation des espaces agricoles périurbains** afin de faciliter l'accès au foncier pour les exploitations agricoles « raisonnées » : clarifier la destination agricoles des surfaces dédiées à l'agriculture à long terme ;
- **Rendre davantage compétitive la consommation de produits de saison et produits locaux** : aides financières accrues à l'agriculture « raisonnée » et réduction des taxes sur la vente des produits de saison ;
- **Rechercher un objectif d'amélioration du degré d'autonomie alimentaire de l'agglomération** : soutenir les reconversions des activités agricoles vers le maraîchage ;
- **Amplifier les changements de comportement des consommateurs par une communication forte** : développer la communication et la pédagogie sur les produits locaux par des outils d'information sur les produits agricoles vendus sur le territoire de l'agglomération (saisonnalité, provenance, qualité, traçabilité, impact carbone, etc.), valoriser de nouvelles pratiques comme celles des AMAP (Associations Maintien de l'Agriculture paysanne), **développer la communication sur les modes de distribution des circuits courts** (principes, ce qui l'est / ce qui ne l'est pas, où les trouver...) de manière complémentaire, agir en faveur des populations les plus en difficulté devant l'inégalité d'accès aux produits agricoles locaux, mettre en place des activités pratiques en lien avec les produits issus de l'agriculture locale (cours de cuisine, etc.) ;
- **Favoriser l'introduction des circuits courts ou vente directe au sein de la grande distribution afin de créer de nouvelles articulations et de se rapprocher de la majorité des consommateurs ;**
- **Soutenir la diversification des produits issus des filières agricoles locales** et la déclinaison de ce raisonnement à d'autres filières agricoles locales ;
- **Développer une action forte en direction des marchés forains** de l'agglomération lyonnaise : prévoir leur implantation dans les schémas de composition urbaine de nouveaux quartiers au même titre que les commerces sédentaires (emplacement dédié et marchés couverts, ex. Lyon Confluence), améliorer leur attractivité (animation, promotion), tester des marchés aux horaires et lieux atypiques ou spécifiquement dédiés aux produits locaux en soutenant les exploitants qui participent à cette expérimentation, modifier le système d'attribution des emplacements (privilégier les producteurs locaux - notamment les récemment installés, actuellement pénalisés par le système d'attribution fondé sur l'ancienneté), améliorer la lisibilité de l'offre de produits locaux par une signalétique adaptée ;

PROPOSITIONS

- **Freiner l'ouverture des grandes surfaces le dimanche** (concurrence déloyale pour les marchés) ;
- **Soutenir et mettre en place d'autres débouchés pour les produits locaux** : mettre en place des partenariats entre agriculteurs locaux et collectivités / entreprises pour la restauration collective, développer les liens entre espaces de production et de distribution, mettre en place des systèmes d'écoulement des surplus de productions, valoriser et développer les liens avec les industries agro-alimentaires ;
- **Soutenir plus fortement les projets qui tendent à rapprocher les producteurs et les consommateurs** (accès aux locaux, subventions, formations, sous-traitance, etc.) ;

Enfin le Conseil de développement propose de développer les **actions d'incitation en faveur du recyclage et du devenir des déchets** :

- **Développer les recycleries au sein des déchetteries** (au-delà des deux expérimentations en cours sur le territoire du Grand Lyon à Lyon 9^e et Villeurbanne) afin de favoriser le système de réparation-récupération de produits de consommation usagés et améliorer ainsi la gestion du cycle de vie des produits manufacturés tout en assurant une activité d'insertion pour des personnes en situation de précarité sociale ;
- **Donner sa place au recyclage des déchets organiques en milieu urbain, à partir de la diffusion des expérimentations de compost collectif** (exemple à Lyon 7^e dans Jardin d'Amaranthes en partenariat entre les associations Brin d'Guill' et Les Compostiers) ainsi que le **développement de l'éco-méthanisation** ;
- **Développer une information transparente et un débat public** sur la consommation énergétique liée aux nouvelles technologies (fabrication, usage, recyclage), entre citoyens-consommateurs, industriels, pouvoirs publics, chercheurs...

5. Loisirs : quels déclics pour un tourisme durable ?

• **Freins aux changements de comportements : blocages liés aux modes de vie et représentations**

Les principaux freins identifiés aux changements de comportements en matière de consommation sont les suivants :

- **déplacements « incompressibles »** (avion et voiture) : liens familiaux et amicaux, désir d'évasion, sorties nocturnes...
- **représentations sociales paradoxales** : les voyages au bout du monde continuent de bénéficier du modèle de réussite sociale alors que les représentants concernant l'utilisation d'un 4X4 en ville évoluent...

La question des loisirs est identifiée comme **l'un des « points durs » les plus complexes à faire changer au regard des objectifs de sobriété carbone et énergie.**

• **Conditions et déclencheurs de changements de comportements**

Les objectifs recherchés en termes de changements de comportements en matière de consommation, selon les membres du Conseil de développement, sont les suivants :

- **Favoriser le développement du tourisme local et l'offre de loisirs de proximité** : demande paradoxale de plus d'animation / plus de calme dans la ville ;
- **Limiter le transport aérien** par le développement de modes alternatifs et l'intégration du coût environnemental.

PROPOSITIONS

• Propositions de « déclics »

Les propositions du Conseil de développement permettant le « déclic » en matière de changement de comportements en termes de consommation se répartissent entre des mesures coercitives telles que :

- Mise en place d'un **système local de compensation carbone** ;
- Une **réduction de l'extension de la capacité aéroportuaire et une hausse des taxes d'aéroport**.

Et des **mesures incitatives** telles que :

- **Développer les trames vertes dans la ville afin de mieux relier les espaces verts de proximité et grands parcs urbains ou espaces naturels périurbains** ;
- **Développer la promotion du tourisme durable** : idée de guide à destination des Grandlyonnais sur l'agglomération lyonnaise et ses alentours sans voiture, guide à l'attention du tourisme d'affaires et de congrès...
- **Intégrer les critères de durabilité dans la conception des infrastructures et manifestations touristiques du Grand Lyon** (hôtels, fête des Lumières etc.) ;
- Valoriser et rendre attractive l'offre de tourisme local en particulier pendant les périodes de vacances scolaires : animations estivales (ex. « Tout l'monde dehors »), pratiques sportives et culturelles... ;
- **Améliorer la fréquence de la desserte nocturne des transports en commun** ;
- **Rendre attractifs les temps de trajets** (train, calèche...) **comme partie intégrante du voyage** ;
- Développer les systèmes d'échange d'appartements et de maisons.

1. Élaboration du Plan Climat Énergie de l'agglomération lyonnaise

■ Le contexte national et international

L'engagement des collectivités territoriales françaises dans la lutte contre le changement climatique s'inscrit plus globalement dans un **contexte international et européen**. On estime que 50 à 80 % des actions concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde sont conduites à ce niveau. Les Plans Climat Énergie Territoriaux, découlant du Plan Climat national lancé par la France en 2004, reposent sur une démarche de développement durable, dont l'enjeu est la lutte contre le changement climatique. Ces plans sont conçus comme des projets de territoire axés sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance énergétique et constituent un **cadre d'action permettant de mobiliser l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux** du territoire concerné.

L'article 7 du Grenelle I incite les collectivités territoriales à mettre en œuvre des Plans Climat territoriaux d'ici à 2012. Le Grenelle II prévoit quant à lui de passer de l'incitation à l'obligation pour « les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes de plus de 50 000 habitants ». Alors que 180 collectivités sont aujourd'hui engagées dans l'élaboration de Plans Climat territoriaux, plus de 400 pourraient être concernées si cette disposition du Grenelle II est adoptée.

■ L'engagement du Grand Lyon

Le Grand Lyon a signé deux engagements officiels :

- dans une **délibération du 18 décembre 2007**, faisant référence à la décision du Conseil européen du 8 mars 2007, il prévoit de réduire de 20 % les émissions de GES, de réduire de 20 % la consommation d'énergie et de faire en sorte que la consommation d'énergie soit issue à 20 % de sources renouvelables à l'échéance 2020. L'échéance 2050 prévoit une division par quatre (- 75 %), ou plus, des émissions de GES. **Cet engagement a été pris à l'échelle des émissions de l'institution et également à l'échelle des émissions du territoire du Grand Lyon.**

- **la Convention des Maires**, initiée par la commission européenne, (1800 signataires à ce jour, dont le Grand Lyon) engage les villes signataires à atteindre et dépasser les objectifs dits des « 3 x 20 % ».



■ La méthode pour atteindre les engagements

Consciente qu'elle ne peut agir seule face à ce défi majeur, la Communauté urbaine a défini trois échelles d'intervention :

- **Les activités et le patrimoine propres de l'institution** (bâtiments et véhicules, marchés publics, équipements industriels d'assainissement et de traitement des déchets...), qui **représentent environ 5% des GES émis** sur le territoire du Grand Lyon et un fort enjeu d'exemplarité.

- Les politiques publiques mises en œuvre ou planifiées par la Communauté urbaine (urbanisme, déplacement des personnes, habitat social, développement économique...), qui ont un impact sur environ 20% des GES émis sur le territoire.

- Toutes les autres activités du territoire (une partie des déplacements des biens et personnes, notamment en transit, activités économiques, construction et gestion des bâtiments à usage résidentiel, économique, d'intérêt général ...) représentent environ 75% des émissions du territoire.

Influence du Grand Lyon sur les émissions de l'agglomération : un partenariat nécessaire

Bilan carbone du Grand Lyon



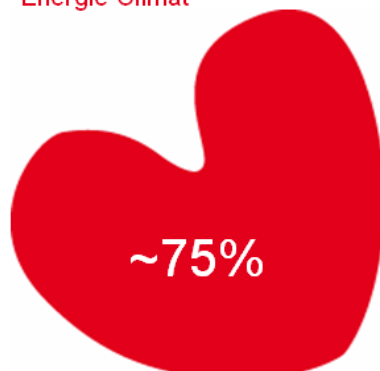
- Bâtiments
- Gestion des déchets
- Services de l'eau

Émissions sous influence des politiques publiques communautaires actuelles



- Logements neufs en ZAC
- Logements sociaux
- Transport en zones urbaines
- Chauffage urbain

Emissions sous influence des partenaires de la Conférence Energie Climat



- Entreprises dont PME - PMI
- Installations industrielles
- Logements privés
- Transport de marchandises
- Communes
- Modes de vie des habitants



CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Depuis de nombreuses années, les services de proximité du Grand Lyon, tout autant que ses projets d'aménagement et la planification des politiques publiques prennent en compte de nouveaux critères pour faire du territoire de l'agglomération lyonnaise une métropole durable. Cependant, l'engagement chiffré pris à l'unanimité du Conseil de communauté en 2007 constitue un acte politique fort : d'une obligation de moyens, nous sommes passés à une obligation de résultats dont l'atteinte sera évaluée en 2020 (les « 3 x 20 »).

Or aujourd'hui, nul ne sait dire précisément ce qu'il faut faire - et ne plus faire - pour atteindre ces objectifs. Pour répondre à cette question, le Grand Lyon propose une démarche collective construite en trois étapes :

■ 1re ÉTAPE : DIAGNOSTIC CLIMAT

Partager un diagnostic sur la question du climat dans l'agglomération lyonnaise : Que savons-nous aujourd'hui ? Quels sont les ordres de grandeur des marches à gravir ?

■ 2e ÉTAPE : SCÉNARIOS D'AGGLOMÉRATION

Définir différents scénarios pour faire de la métropole lyonnaise une métropole sobre en carbone (c'est-à-dire qui respecte l'objectif des « 3 x 20 ») : Que faudrait-il faire ? Comment faudrait-il le faire ? Ces scénarios s'élaboreront sous une forme collective et seront débattus politiquement.

C'est dans ce contexte que le Conseil de développement a été saisi, afin de contribuer à l'élaboration des scénarii d'agglomération sur le volet « modes de vie » des habitants du Grand Lyon.

■ 3e ÉTAPE : PLANS D' ACTIONS

À quoi et comment chacun s'engage ? Le Grand Lyon adoptera un plan d'actions relevant de ses compétences. Chaque acteur de l'agglomération est invité à faire de même sur son propre domaine d'actions.

> Le cadre d'élaboration des scénarii d'agglomération : la Conférence Énergie Climat

La Conférence Énergie Climat, composée en 5 collèges (grandes catégories d'émetteurs d'émissions de gaz à effet de serre : entreprises industrielles, entreprises du tertiaire, citoyens, acteurs institutionnels, acteurs de la recherche et de l'innovation), a été conçue comme le **système de gouvernance global** du Plan Climat Énergie du Grand Lyon, permettant de **co-construire une vision partagée d'une agglomération lyonnaise sobre en carbone et en énergie**, puis des travaux partenariaux qui conduiront à la mise en œuvre d'un plan d'actions correspondant à cette ambition.

En fédérant l'ensemble des acteurs du territoire, le Grand Lyon souhaite insuffler une nouvelle dynamique en matière de développement durable. Cette démarche vise à assurer la cohérence des actions opérationnelles et de leurs conditions de réalisation, au sein d'un scénario « énergie-climat » défini en commun.

La mise en œuvre de la Conférence Énergie Climat a pour finalités de :

- identifier de façon partenariale les leviers les plus efficaces, répartir les rôles, mettre en commun des financements,
- réunir les acteurs d'une même thématique, les faire échanger sur leurs pratiques environnementales,
- définir des objectifs stratégiques communs, les rendre visibles,

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

- animer des réseaux, proposer des outils de collaboration,
- assurer le suivi des actions et des indicateurs des avancées,
- accompagner, sous des formes diverses, des dispositifs visant la réduction de l'effet de serre et l'adaptation du territoire au futur climat.

La Conférence Énergie Climat regroupe cinq collèges dont les membres sont invités à participer aux travaux thématiques. Ils sont représentés par des personnalités dont la capacité d'entraînement emblématique est importante. Le Président du Grand Lyon et les représentants des collèges fixent les grandes orientations et prennent acte des avancées du Plan Énergie Climat.

Des travaux thématiques (dans le domaine d' l'Habitat, des Transports, des Entreprises, de l'Énergie) sont menés au sein de la Conférence Énergie Climat. Ces travaux sont animés par des binômes (un Vice-président du Grand Lyon et une personnalité du secteur concerné).

Dans ce dispositif, le Conseil de développement :

- **apporte une contribution sur le domaine transversal des « modes de vie des habitants »,**
- **participe** (par l'intermédiaire de membres du Groupe Ressource Plan Climat désignés en son sein) **aux travaux thématiques de la Conférence Énergie Climat.**

En 2010, ces groupes de travail thématiques alimentent les scénarii chiffrés pour une agglomération sobre en carbone.

Les cinq collèges se réunissent en formation plénière une à deux fois par an pour faire un état d'avancement du Plan Énergie Climat et peuvent s'ouvrir, le cas échéant, à d'autres acteurs.

D'ici fin 2010, la plénière sera sollicitée pour donner un avis sur le projet de scénarii pour une agglomération lyonnaise sobre en carbone et en énergie.

Calendrier Prévisionnel : élaboration des scénarii d'agglomération



2. Le rôle du Conseil de développement comme partenaire de la production d'une vision d'agglomération partagée et laboratoire expérimental de la mise en débat avec la société civile

Le Conseil de développement a bénéficié d'un rôle clé dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Énergie du Grand Lyon en tant qu'instance de **force de proposition sur les politiques publiques communautaires** et de **développeur de débat public** à l'échelle de l'agglomération, et ce dans une double-optique :

- contribution à la production d'une vision d'agglomération partagée : engagement à ce que la contribution du Conseil de développement soit intégrée dans l'instruction et le débat politique et technique sur les scénarii climat (automne 2010) ;
- premier cercle expérimental de mise en débat de la coresponsabilité de la société civile pour atteindre une agglomération sobre en carbone en 2020, avant élargissement des scènes de débat (Fête de la science, préfiguration d'un forum avec d'autres publics fin 2010-début 2011...).

Les travaux du Conseil de développement ont été conduits **en amont du partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire**, mobilisés collectivement à partir de la **mise en place de la Conférence Énergie Climat en mai 2010**, au sein de laquelle siègent six représentants du Conseil de développement.

La Conférence Énergie Climat du Grand Lyon a été **lancée le 6 mai 2010** sous la présidence de Gérard Collomb, et réunit parmi les acteurs de l'agglomération, **plusieurs représentants du Conseil de développement (le Président et 5 membres du groupe ressource)**.

Lors de cette séance d'installation, le Président du Conseil de développement, Jean Frébault, a témoigné des **messages forts issus des travaux du Conseil de développement concernant la question de l'évolution des modes de vie** :

- **Prendre la mesure de l'ampleur des changements nécessaires et de l'importance des freins au changement** ;
- Penser et mettre en place un équilibre intelligent de mesures d'incitation et de contrainte ;
- **La notion de « citoyen moyen » n'existe pas**, la question de l'évolution des modes de vie face au changement climatique et au défi énergétique faisant apparaître des débats et clivages entre : les « militants du développement durable » (minoritaires) et les citoyens qui manifestent un intérêt à changer de comportements pour des motivations d'ordre économique ou de bien-être, les tenants de mesures à forte acceptabilité sociale ou adhésion citoyenne face aux tenants de scénarios de rupture induisant des mesures coercitives importantes...
- L'attachement au principe d'**équité sociale** qui doit être pris en compte dans l'ensemble des réflexions et mesures permettant de répondre au défi climatique et énergétique.

3. Saisine et méthodologie de travail du Conseil de développement : « du blocage au déclic »

La saisine du Vice-président Bruno Charles à l'attention du Conseil de développement (cf. annexe 2) s'inscrit dans la **continuité des travaux antérieurs du Conseil de développement sur le développement durable** (dont elle s'est nourri), en particulier :

- « *Quartiers durables : une approche citoyenne - 5 axes de recommandations du Conseil de développement du Grand Lyon* » (décembre 2008)
- *Contribution sur l'identification et la sélection des indicateurs de développement durable du Grand Lyon* (septembre 2007)
- *Contribution sur le Forum pour une Mondialisation responsable* (janvier 2007)
- *Contribution sur la mise en place de l'Agenda 21* (novembre 2004)

La méthodologie de travail a également privilégié une **démarche intégrée à la conduite de projet générale du Plan Climat** (plutôt qu'une démarche parallèle), tout en respectant l'autonomie de fonctionnement et la liberté de parole du Conseil de développement.

L'animation et méthodologie de travail ont ainsi été assurés par l'équipe projet du Grand Lyon (Mission Participation citoyenne et Pôle Veille et recherche de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public, Service Stratégie d'agglomération de la Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération et Agence Locale de l'Énergie), en lien étroit avec le groupe de pilotage composé de membres du Conseil de développement.

Cette démarche intégrée a permis un **croisement fécond** et un **enrichissement mutuel** des approches conduites dans le cadre du **volet comportements / société civile du Plan Climat** : workshop « Climax » avec l'École des Beaux-arts, travaux de chercheurs, repérage de « héros ordinaires » de l'agglomération afin d'analyser les parcours de changements de comportements (facteurs déclencheurs, motivations, freins) conduit par la journaliste Sandrine Boucher puis prolongé par une mission confiée à des volontaires d'Unis-Cité (films) etc...

Le choix méthodologique a été celui d'un registre expérimental de « laboratoire » créatif avec une approche inversée à l'approche habituelle du Conseil de développement : **partir d'une typologie de la demande afin d'identifier de façon pragmatique les facteurs permettant de passer « du blocage au déclic » dans les comportements des citoyens avant d'interpeller directement les politiques publiques.**

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

Les étapes de travail de mars 2009 à juin 2010 ont été les suivantes :

Le 10 mars 2009, la démarche a été initiée par une séance plénière du Conseil de développement consacrée à la présentation-débat des enjeux du Plan Climat Énergie, de la saisine du Conseil de développement et du diagnostic climat de l'agglomération lyonnaise, en présence des Vice-présidents Bruno Charles et Gérard Claisse.

La saisine a été exprimée en ces termes :

- Identifier les transformations des modes de vie (modes d'habiter, de se déplacer, de consommer, d'occuper ses loisirs, de communiquer...) nécessaires au passage à une agglomération sobre en carbone ;
- Favoriser l'appropriation des objectifs climat par les acteurs de la société civile et susciter les changements de comportements.

En découlent un certain nombre de questionnements posés aux membres du Conseil de développement : quelles transformations de mode de vie pour une agglomération sobre en carbone ? Quelle stratégie pour mobiliser les différents acteurs de l'agglomération lyonnaise ? Quels acteurs faut-il mobiliser en priorité et comment accompagner les changements de comportement (la seule prise de conscience ne générant pas automatiquement le passage à l'acte) ? Quels sont les freins au changement de comportement individuel ? Sur quel levier agir pour produire et accompagner des changements de comportement sur le territoire ?

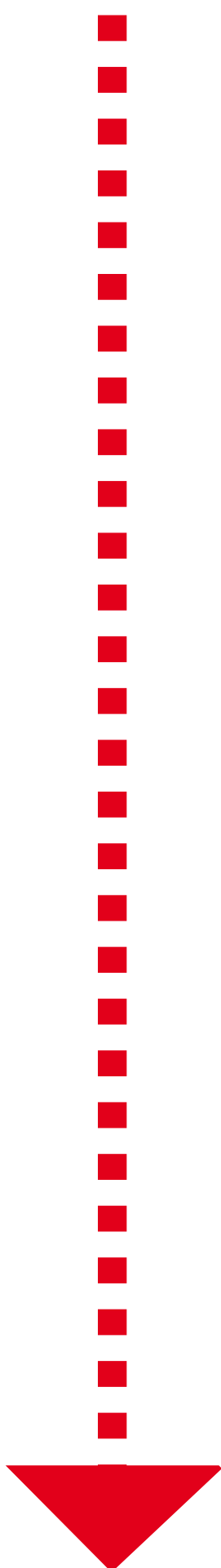
Le rôle du Conseil de développement dans le cadre de cette saisine consiste précisément en sa « capacité à apporter une **valeur ajoutée créative et innovante** pour la mise en place des conditions de **mise en mouvement de la société civile** aux différents niveaux de responsabilité occupés » (Gérard Claisse).

A la suite de cette séance plénière a été mis en place un « **groupe ressource** » composé d'une trentaine de personnes volontaires pour s'investir dans la durée sur cette réflexion (membres du Conseil de développement issus des différents collèges et personnes extérieures associées dans le cadre de ce chantier, ex. : volontaires Unis-Cité, associations d'étudiants de l'INSA, acteurs économiques...).

13 réunions de travail collectif du groupe ressource se sont tenues d'avril 2009 à juin 2010, complétées par l'organisation d'un « Forum jeunes » en mai 2010 :

- **1er avril 2009** : Séance consacrée à l'auto-interpellation individuelle sur la base du bilan carbone de chacun des membres du groupe ressource et partage / synthèse collective des « points de blocage ».

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE



- **21 avril 2009** : Séance alimentée par les éclairages d'experts extérieurs (Philippe Mallein, Ideas'Laboratory de Minatec à Grenoble, Stéphane Labranche, enseignant-chercheur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble) qui ont mis en valeur l'absence de corrélation entre les valeurs et les actes, d'où la nécessaire posture de « **pragmatisme du changement** » : identification des profils de rapport au changement et des facteurs sociodémographiques déterminants (activité, ressources, situation familiale, situation résidentielle).

- **19 mai 2009** : Travail collectif d'**identification des blocages / déclics par profils de citoyens-usagers en matière de déplacements, habitat, consommation et loisirs** (à partir d'un jeu de profils fictifs combinant différents facteurs sociodémographiques), permettant d'identifier les conditions à réunir pour permettre une « bascule des comportements ».

- **4 juin 2009** : **Mise en regard des propositions issues du groupe avec l'offre de services existante et les expérimentations en cours d'incubation sur le territoire de l'agglomération lyonnaise** afin d'identifier les conditions de réussite et les freins à la généralisation de telles initiatives (à titre d'exemples) : Plans de Déplacements Inter-Entreprises, covoiturage, livraisons commerciales à vélo, dispositifs de conseil individualisé en matière de performance énergétique de l'habitat, marchés, circuits courts, guide du tourisme urbain responsable...

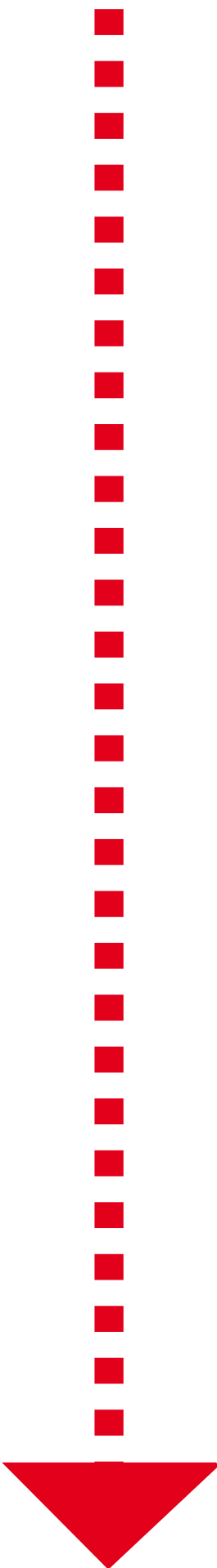
- **9 juin 2009** : **Synthèse intermédiaire des propositions du groupe ressource et réactions de Cyria Emelianoff**, géographe spécialiste de la ville durable : articulation entre logique de l'offre (contraintes objectives) et logique de la demande (modes de vie et représentations), mise en relief des propositions du groupe ressource susceptibles d'avoir un impact fort en matière de bascule des comportements par l'éclairage de l'approche comparative d'expériences étrangères.

- **29 septembre 2009** : Rappel des acquis de la 1ère phase de travail, retours sur le dispositif global de dialogue avec la société civile sur le Plan Climat, définition des modalités de travail sur un « scénario de rupture ».

- **20 octobre 2009** : Travail collectif sur l'élaboration d'un récit de projection-fiction citoyenne de « la métropole lyonnaise en 2050 » à partir d'une galerie de personnages diversifiés avec un rapport au changement contrasté.

Du 19 au 23 octobre 2009, plusieurs membres du groupe ressource ont participé à la fois à la « mise de fond » du workshop des étudiants des Beaux-arts (présentation de la réflexion des membres du Conseil de développement) et à la restitution des œuvres des étudiants produites à l'issue du workshop.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE



- **17 novembre 2009** : Retours sur les projets des étudiants du workshop « Climax » de l'École des Beaux-arts, poursuite du travail collectif sur le récit de projection-fiction.

Le 30 novembre 2009, un certain nombre de membres du groupe ressource ont participé aux Entretiens Jacques Cartier co-organisés par le Grand Lyon et la Communauté urbaine de Montréal sur le thème « changement climatique, défi planétaire : les métropoles se mobilisent ».

- **15 décembre 2009** : Retours sur les Entretiens Jacques Cartier consacrés au changement climatique comme défi pour les métropoles, poursuite du travail collectif sur le récit de projection-fiction citoyenne.

- **19 janvier 2010** : Point sur l'état d'avancement des travaux, définition des priorités et arbitrages pour poursuite de l'élaboration de la contribution.

- **16 mars 2010** : Retours collectifs et compléments sur la trame de contribution, afin d'identifier les champs et angles morts restant à creuser concernant les propositions, approfondissement de certains propositions et préfiguration de la séance avec les jeunes.

- **27 avril 2010** : Séance d'approfondissement des nouveaux modèles économiques pour une métropole durable (économie de la fonctionnalité, circuits courts, écologie industrielle...) à partir des éclairages de Jean-Loup Molin, directeur adjoint de la prospective au Grand Lyon et Émile Hooge, consultant ; et des conditions d'acceptabilité de mesures coercitives, grâce à l'analyse du dispositif de péage urbain présentée par Charles Raux, chercheur au laboratoire d'économie des transports à l'ENTPE.

Le 25 mai 2010, un Forum jeunes intitulé « Changement climatique et défi énergétique : vers des changements de comportements et de modes de vie ? Parole aux jeunes ! » a été organisé dans le cadre de la démarche de travail du Conseil de développement.

Afin de remédier au déficit de présence de jeunes de moins de 30 ans au sein du groupe ressource et de prendre en compte dans sa contribution à l'attention des élus les messages exprimés par cette tranche d'âge sur la question des changements de comportements et de modes de vie face au changement climatique et au défi énergétique, le Conseil de développement a souhaité organiser un forum d'ouverture aux jeunes de 18 à 30 ans.

Une **quarantaine de jeunes aux profils diversifiés** (âge, sexe, étudiants de différentes filières, jeunes travailleurs, en recherche d'emploi...), issus de l'ensemble de l'agglomération et aux **motivations variées au regard du sujet** (depuis un intérêt diffus pour la thématique jusqu'à une conscience forte voire une implication individuelle et/ou collective), mobilisés via de multiples relais (associations locales, MJC,

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE

AFIJ-Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés, ISARA...) ont participé à ce forum.

Il leur était proposé de **faire part de leurs témoignages concernant leurs pratiques actuelles, leurs convictions, leurs questionnements et les contradictions éventuelles qu'ils soulèvent** dans le cadre de 5 ateliers d'expression collective animés par des membres du Conseil de développement et de l'équipe projet du Grand Lyon, à partir de la grille de questions suivante :

Percevez-vous que votre génération (au regard des générations précédentes) a un rapport particulier aux enjeux du changement climatique et de l'environnement en général ; Comment le caractériser : informée, responsabilisée, culpabilisée ?

Quels messages contradictoires percevez-vous dans le fonctionnement de la société actuelle : hyperconsommation, sobriété, décroissance, nouvelles technologies... ? Quels sont les symboles de la réussite sociale selon vous aujourd'hui ?

Dans votre vie de tous les jours, quelles sont les pratiques sur lesquelles vous avez le sentiment de ne pas avoir les mêmes habitudes ou modes de vie que vos parents (consommation, loisirs, déplacements, habitat) ?

Avez-vous envie / vous sentez-vous obligé(e) / êtes-vous prêt(e) à changer de comportement ou d'habitudes ? Sur quoi ? En êtes-vous empêché par des facteurs bloquants (attachement au confort individuel, absence d'alternatives, argent...) ? Considérez-vous qu'il faudrait introduire de la contrainte (interdictions, taxation...) ou privilégier les libertés individuelles sur le défi environnemental ?

L'hypothèse d'un « effet génération » a été confirmée par la teneur des échanges lors de ce forum : la génération des 18-30 ans – quoique totalement hétérogène au même titre que les autres - est en effet marquée par une **prise de conscience des questions environnementales plus importante aujourd'hui qu'il y a dix ans, tout en étant au coeur des messages paradoxaux de la société actuelle** (hyperconsommation / sobriété, solutions technologiques / décroissance...).

Les messages exprimés par les jeunes ont été confrontés et ont enrichi utilement les propositions élaborées par le groupe ressource.

Le compte-rendu des échanges qui se sont tenus ce soir-là est par ailleurs annexé intégralement à la présente contribution.

- **15 juin 2010** : Séance permettant l'appropriation collective des messages exprimés lors du « Forum jeunes » en vue de leur intégration dans le projet de contribution du Conseil de développement à l'attention des élus, et finalisation collective du projet de contribution.

Le 23 juin 2010, le projet de contribution sera présenté pour être débattu, éventuellement amendé, et adopté par les membres du Conseil de développement en séance plénière.

Annexes

► **Membres du Groupe de pilotage**

- DORIEUX Alain (Association HESPUL)
- FREBAULT Jean (Président du Conseil de développement)
- ROCHE Hélène (Collège citoyens volontaires)
- TIBERGHIEU Philippe (Association Unis-Cité)

► **Membres du Groupe ressource**

- ABEILLE Maurice (Lyon Métro Transport Public)
- ALBAN Brigitte, membre associée
- AURINE Diane (volontaire Unis-cité), membre associée
- BEAL Yves (ERDF-GRDF), membre associé
- BELLEMIN Alain (Déplacements citoyens)
- BIGEARD Pierre-Henri (Institut Français du Pétrole)
- BONMARTIN Alain (Université Lyon I)
- BORDONE Christian (Comité environnement Rillieux-la-Pape)
- BRULEY Michel (Collège représentants territoriaux)
- CHABROLLE Alain (FRAPNA-FNE)
- CHAIZE Christophe (KEOLIS)
- CHAYGNEAUD-DUPUY Hervé (Ateliers de la citoyenneté)
- CONRARDY Jean-Baptiste (association étudiants Objectif 21), membre associé
- COULOS-VAILLANT Simone (Collège citoyens volontaires)
- DESCRIMES Jean-Luc (INSA), membre associé
- DORIEUX Alain (Association HESPUL)
- DREYER Marie-Claude (Ateliers de la gouvernance)
- DUBOIS Patricia (ADEME), membre associée
- DUBOS Joël (CEDRUL)
- DUMETIER Bruno
- DUPERRAY André (Collège représentants territoriaux)
- DUSSURGEY Pierre (Rhône amont)
- FILOTTI Marie (ADEME), membre associée
- FISCHER Manfred (Collège citoyens volontaires)
- FREBAULT Jean (Président du Conseil de développement)
- GRIMOND Alison (Collège citoyens volontaires)
- HAMADOU Hakim (ADEME), membre associé
- HUBERT Lore-Line (association BDE INSA), membre associée
- JACQUES Magali (volontaire Unis-Cité), membre associée
- LOUIS Dominique (Collège citoyens volontaires)
- MAGHERINI Philippe (CNR Port de Lyon), membre associée
- MILLET Nicolas (CCI de Lyon), membre associé
- MORDANT Nadine (INRETS), membre associée
- NIEF Pascal, membre associé

LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE RESSOURCE « PLAN CLIMAT »

- PARMENTIER Sarah (CCI de Lyon), membre associée
- QUERRIEN Magali (volontaire Unis-Cité), membre associée
- ROCHE Hélène (Collège citoyens volontaires)
- THIERRY Bernard (DARLY)
- TIBERGHIEU Philippe (Association Unis-Cité)
- VILLARD Dominique, membre associé
- WELKER Jacques (Ateliers de la gouvernance)

► Participants au Forum Jeunes

- ABDELHAKMI Margaux
- ACHARD Barnabé
- AILLARD Pierick
- ALIPPE Alicia
- ANDREU Jérémy
- BABA ARBI Assia
- BENASSI Audrey
- BENTHIN Noëlie
- BERNARD Solène
- BILLON Carole
- BOJICIC Joanna
- BON Julie
- BONNIER Elise
- BOULARACI Zakaria
- CHIKHAOUI Amel
- DE CAROLIS Elody
- HANOURA Diarra
- DIRINGER Gauthier
- DOUSSET Mélody
- FAYOLLE François
- FISCHER Mathieu
- GALOU Jonathan
- GAYDOU Pauline
- GOURION Marie
- GRIMOND Alison
- GUIGNER Marie
- KITOUNI Abdelhakim
- LAGER Jean-Philippe
- LANUC Candice
- LHERITIER Solène
- MERIEAU Benoît
- PARIZOT Béranger
- PERCY DU SERT Margaux
- PERRAUD Cynthia
- POLLIER Marion
- PREVOST Marielle
- RAINAUD Paul
- RONJAT Aude
- TENTHIL Noëlie
- TROPINI Nicolas
- VERGNE Fabien
- WOUTS Héroïse

► Équipe projet Grand Lyon

- ANGLARET Irène, Chargée de mission partenariat Plan Climat - Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération
- CARTILLIER Jeanne, Responsable de la Mission Participation citoyenne - Direction de la Prospective et du Dialogue Public
- CREPEAUX Pierre, Chef de projet Plan Climat - Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération
- GODINOT Sylvain, Responsable Pôle Énergie-climat - Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération lyonnaise
- HOOGE Corinne, chargée de mission veille et recherche - Direction de la Prospective et du Dialogue Public

► **Personnes-ressources auditionnées par le groupe ressource**

- BOUCHER Sandrine, journaliste missionnée sur la démarche de repérage de « héros ordinaires » de l'agglomération lyonnaise
- EMELIANOFF Cyria, géographe enseignante-chercheur à l'Université du Mans
- HARTMANN Véronique, Chargée de mission Service Écologie Urbaine du Grand Lyon
- HOOGE Émile, consultant - cabinet Nova-7
- LABRANCHE Stéphane, politologue, enseignant-chercheur à l'Institut d'Études Politiques de Grenoble
- MALLEIN Philippe, Ideas'Laboratory - CEA Grenoble
- MATHIEU Carole, Association Tendance Presqu'île, chargée de mission Plan de Déplacements Interentreprises
- MOLIN Jean-Loup, Directeur adjoint de la Direction de la Prospective et du Dialogue public du Grand Lyon
- RAUX Charles, Directeur du Laboratoire en Économie des Transports
- VERCHERE-TORTEL Lucie, responsable Temps-services innovants à la Direction de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon

Lyon, le 10 avril 2009

Bruno Charles
VICE-PRESIDENT
CHARGE DE LA DEMARCHE PROSPECTIVE EN
MATIERE ENERGETIQUE ET DU PILOTAGE ET DE
L'ANIMATION DES OUTILS DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

A l'attention du Président du Conseil
de développement du Grand Lyon

Affaire suivie par :

Jeanne Cartillier

☎ 04 78 63 48 78

✉ jcartillier@grandlyon.org

Objet : Saisine du Conseil de développement sur le Plan Climat

Monsieur le Président,

Faisant suite à la présentation de la démarche Plan Climat en séance plénière du Conseil de développement le 10 mars dernier, je tiens à vous exposer par le présent courrier l'objectif, les modalités et le calendrier de la saisine du Conseil de développement sur ce chantier.

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat, le Grand Lyon lance une démarche de mobilisation des acteurs du territoire de l'agglomération afin de co-construire une « vision climat » d'une agglomération lyonnaise sobre en carbone à l'échéance 2020. De par son rôle de force de proposition sur les politiques publiques communautaires et de développeur du débat public à l'échelle de l'agglomération, il nous a semblé primordial avec mon collègue Gérard CLAISSE, Vice-Président chargé de la Participation citoyenne, d'associer le Conseil de développement de façon privilégiée à cette démarche.

▪ **Objectif**

L'élaboration des scénarii climat de l'agglomération passe par une réflexion partagée avec la société civile représentée au sein du Conseil de développement (citoyens, associations, acteurs économiques, sociaux et culturels) sur les deux champs suivants :

- **identifier les transformations des modes de se déplacer, d'habiter, de consommer, d'occuper ses loisirs** nécessaires au passage à une agglomération sobre en carbone ;
- **susciter et accompagner ces changements de comportements.**

La contribution du Conseil de développement est ainsi attendue sur le volet de la **coresponsabilité de la société civile**, dans la mesure où une part essentielle des émissions des gaz à effet de serre sur le territoire de l'agglomération échappent à la responsabilité directe des institutions publiques.

Une attention particulière pourra être portée à l'**approche par profils de citoyens** (statut socioprofessionnel, structure familiale, zone géographique, niveau de ressources) dans les changements de comportements dans la lutte contre le changement climatique.

▪ **Modalités**

Il est proposé la **mise en place d'un « groupe ressource »** composé d'une trentaine de personnes volontaires (membre du Conseil de développement et personnes extérieures associées dans le cadre de ce chantier), animé par l'équipe projet du Plan Climat (DGDU / Mission Concertation DPSA avec le soutien de l'Agence Locale de l'Énergie).

Ce groupe ressource se réunira à 4 reprises (1er avril, 21 avril, 19 mai, 4 juin) afin de répondre aux questionnements suivants : qu'est-ce qu'une agglomération sobre en carbone idéale ? quelles nouvelles pratiques et transformations des modes de vie pour atteindre cet objectif ? quels acteurs et partenaires mobiliser ? comment susciter et accompagner le changement collectif des comportements ?

Une **séance de synthèse et de restitution** est prévue le 16 juin. Cette synthèse **pourra être complétée par une contribution formelle du Conseil de développement** et le cas échéant, par des **contributions particulières des acteurs de la société civile**.

▪ **Calendrier**

La participation du Conseil de développement sur le chantier du Plan Climat s'articule en plusieurs temps :

- 1^{er} semestre 2009 : travail du « groupe ressource » afin d'alimenter l'élaboration des scénarii d'agglomération ;
- 2^e semestre 2009 : élargissement de la mise en débat avec la société civile avec l'appui du Conseil de développement (organisation d'un forum jeunes notamment) ;
- 1^e trimestre 2010 : dialogue avec le Conseil de développement au stade de l'élaboration des scénarii climat avant leur adoption par les élus ;
- 2^e trimestre 2010 : dialogue avec le Conseil de développement au stade de l'élaboration du plan d'actions.

Vous remerciant par avance pour votre participation active à cette réflexion stratégique majeure, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Bruno CHARLES

« CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DÉFI ÉNERGÉTIQUE : VERS DES CHANGEMENTS DE
COMPORTEMENTS ET DE MODES DE VIE ?

PAROLE AUX JEUNES » !

25 MAI 2010 18H-21H

Participants :

Jeunes : Margaux ABDELHAKMI, Barnabé ACHARD, Pierrick AILLARD, Alicia ALIPPE, Jérémy ANDREU, Assia BABA ARBI, Audrey BENASSI, Noëlie BENTHIN, Solène BERNARD, Carole BILLON, Joanna BOJICIC, Julie BON, Elise BONNIER, Zakaria BOULARACI, Amel CHIKHAOUI, Elody DE CAROLIS, Diarra HANOURA, Gauthier DIRINGER, Mélody DOUSSET, François FAYOLLE, Mathieu FISCHER, Jonathan GALOU, Pauline GAYDOU, Marie GOURION, Alison GRIMOND, Marie GUIGNER, Abdelhakim KITOUNI, Jean-Philippe LAGER, Candice LANUC, Solène LHERITIER, Benoît MERIEAU, Béranger PARIZOT, Margaux PERCY DU SERT, Cynthia PERRAUD, Marion POLLIER, Marielle PREVOST, Paul RAINAUD, Aude RONJAT, Noëlie TENTHIL, Nicolas TROPINI, Fabien VERGNE, Héroïse WOUTS

Membres du Conseil de développement : Maurice ABEILLE, Yves BEAL, Christian BORDONE, Michel BRULEY, Simone COULOS-VAILLANT, Joël DUBOS, Alain DORIEUX, Manfred FISCHER, Jean FREBAULT, Georges MERAND, Sarah PARMENTIER, Héroïse ROCHE, Philippe TIBERGHEN,

Direction de la Prospective et du Dialogue Public / Mission Participation Citoyenne : Marine BONTEMPS, Jeanne CARTILLIER, Emmanuelle GUEUGNEAU

DPDP / Veille et recherche : Corinne HOOGE

Agence Locale de l'Energie : Sylvain GODINOT

Excusés :

Direction de la Planification et des Politiques d'Agglomération / Plan Climat : Pierre CREPEAUX, Irène ANGLARET

➤ **Introduction de la soirée**

Interventions de Jean Frébault, Président du Conseil de Développement et de Jeanne Cartillier, Responsable de la Mission Participation Citoyenne

Jean Frébault accueille chaleureusement les participants et remercie les participants de consacrer une soirée à ce forum d'échanges et de débat citoyen.

Il rappelle que chaque agglomération de plus de 50 000 habitants, conformément à la loi Voynet de 1999, doit constituer un Conseil de développement, instance consultative et émanation de la société civile (citoyens, acteurs économiques, entreprises, organismes publics, associations, syndicats, représentants des conseils de quartier etc.). Composé de 260 membres, le Conseil de développement du Grand Lyon accueille notamment un collège de « citoyens volontaires » désignés par tirage au sort après un large appel à candidatures. Son rôle est d'être une **aide à la décision des élus** dans la définition des politiques publiques de l'agglomération. Pour cela, il leur apporte un certain nombre de contributions.

Le Conseil de développement du Grand Lyon, ce jour, a invité des **jeunes âgés de 18 à 30 ans, témoins d'une génération dont le point de vue doit être pris en compte**. Il a été saisi par le Grand Lyon, dans le cadre de son Plan Climat Energie, dont l'objectif est de répondre aux défis climatique et énergétique. A ce titre, il doit plus particulièrement se pencher sur la problématique de la **responsabilité citoyenne**. Il s'engage à intégrer à sa contribution les points de vue

exprimés à l'occasion des débats de la soirée. Enfin, le 23 juin en séance plénière du Conseil de développement, le groupe ressource Plan Climat présentera sa contribution afin qu'elle soit débattue, éventuellement amendée, et adoptée par l'ensemble des membres présents ce jour-là. Les jeunes participants au Forum de ce soir sont cordialement invités à participer à cette séance. Jeanne Cartillier indique que le Conseil de développement, par essence, a pour objectif de confronter les points de vue et de favoriser l'expression de la société civile. Le Plan Climat Energie constitue un véritable projet de territoire visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques par l'action coordonnée des différents partenaires du territoire. L'enjeu, de fait, est d'identifier les changements de comportements et les évolutions des modes de se déplacer, d'habiter, de consommer, d'occuper ses loisirs etc., afin de les transformer pour parvenir à construire une agglomération plus sobre en carbone et en énergie. Au-delà, la génération des 18-30 ans, plus que les précédentes, est confrontée à la prégnance des problématiques liées au développement durable et aux économies d'énergie. Sa prise de conscience, toutefois, ne se traduit pas forcément en action. Il convient d'en identifier les causes, afin de lever les derniers freins à la mise en œuvre d'une mobilisation concrète.

➤ **Présentation individuelle de chaque participant**

Les différents participants se présentent succinctement (prénom, nom, raison de leur présence à ce forum). Pour expliquer leur présence au forum, une pluralité de raisons et motivations sont évoquées :

- la volonté de faire avancer la démocratie participative ;
- leur intérêt pour la thématique dite du développement durable ;
- l'envie de débattre ;
- l'intérêt pour la démarche dite « du blocage au déclic » ;
- le désir de voir en quoi le Grand Lyon peut contribuer au développement durable ;
- le souhait de mieux appréhender les gestes éco-citoyens.

➤ **Ateliers d'expression collective**

Répartis en ateliers, les participants travaillent par petit groupe de dix personnes, durant une heure quinze, sur la base d'une grille de questions et des échanges qu'elles suscitent :

- **Percevez-vous que votre génération (au regard des générations précédentes) a un rapport particulier aux enjeux du changement climatique** et de l'environnement en général ? Comment le caractériser : informée, responsabilisée, culpabilisée ?
- Quels **messages contradictoires** percevez-vous dans le fonctionnement de la société actuelle : hyperconsommation, sobriété, décroissance, nouvelles technologies... ? Quels **symboles de la réussite sociale** selon eux aujourd'hui ?
- **Dans votre vie de tous les jours**, quelles sont les **pratiques sur lesquelles vous avez le sentiment de ne pas avoir les mêmes habitudes ou modes de vie que vos parents** (consommation, loisirs, déplacements, habitat) ?
- **Avez-vous envie / vous sentez-vous obligé / êtes-vous prêt à changer de comportement** ou d'habitudes ? Sur quoi ? En êtes-vous empêché par des facteurs bloquants (attachement au confort individuel, absence d'alternatives, argent...) ? Considérez-vous qu'il faudrait introduire de la contrainte (interdictions, taxation...) ou privilégier les libertés individuelles sur le défi environnemental ?

➤ **Synthèse des ateliers par les rapporteurs**

Atelier 1 (rapporteur : Joanna Bojicic)

La question climatique

La génération des 18-30 ans est probablement **plus sensibilisée** à la question climatique que ne l'étaient les générations précédentes, car elle est soumise à un **flux continu d'informations**. Ce

dernier peut toutefois s'avérer contre-productif, en **brouillant les messages** ou en se faisant, parfois, l'écho de fausses bonnes idées ou de messages opposés.

La génération des 18-30 ans se distingue nettement dans ses comportements de ceux des générations précédentes. **Les jeunes ont en effet développé de meilleures habitudes que leurs aînés**, concernant par exemple :

- le tri des déchets ;
- la consommation d'eau ;
- la consommation d'électricité.

Pour les générations antérieures, qui ont pu être soumises à certaines privations, la possession d'un véhicule était un symbole de liberté auquel elles ne sont pas disposées à renoncer, contrairement aux **18-30 ans plus à même de recourir au covoiturage, aux transports en commun ou au vélo**.

Les symboles de la réussite sociale en question

La réussite sociale n'est pas forcément antinomique du développement durable. Ainsi, l'aisance financière peut permettre l'acquisition, à titre d'exemple, d'un véhicule hybride, de s'équiper de panneaux photovoltaïques, de manger bio. Au-delà, les nouvelles technologies, en exerçant une pression constante au « toujours plus », génèrent un besoin de consommation. En cela, et au regard de l'insuffisance des filières de recyclage, elles peuvent aller à l'encontre du développement durable. *A contrario*, elles peuvent également emporter la réalisation d'économies d'énergie et s'avérer, par extension, vertueuses, même si elles ne doivent pas susciter l'émergence d'une trop grande passivité.

Il apparaît donc indispensable de trouver un **juste équilibre**, qui peut reposer sur le développement d'une **éducation au bon usage des technologies**. En dépit de l'engagement pour le développement durable enfin, il semble **difficile de rompre avec certaines d'entre elles**, car elles ont comblé un besoin réel (mise en relation, ouverture vers le monde) pour la génération des 18-30 ans.

Sacrifices acceptables

Il semble **envisageable pour une partie des jeunes de renoncer à la voiture** (cela dépend de l'endroit où l'on vit) **et/ou au téléphone portable** (positions plus ambivalentes), à la **télévision**, d'accepter des appartements un peu moins chauffés (17 degrés ?), de moins consommer de produits surgelés etc.

Par contre, il apparaît difficile de renoncer à certaines avancées technologiques consommatrices d'énergie et génératrices de pollution, comme les **voyages en avion** ou les **douches chaudes et longues** par exemple.

Quelques mesures et incitations

Sont cités :

- le développement du covoiturage ;
- l'accroissement du confort des transports en commun ;
- le renforcement de la desserte en transport en commun de banlieue à banlieue ;
- la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la problématique liée au développement durable ;
- la consommation de produits locaux ;
- la mise en place de dispositifs permettant d'économiser l'eau ;
- le rapprochement des citoyens de leur lieu de travail pour limiter les déplacements ;
- la conduite d'actions de sensibilisation et d'information sur les catastrophes naturelles ;
- la production d'informations claires et accessibles, notamment dans les médias ;

- l'instauration d'une taxe carbone, à condition que l'affectation des recettes soit transparente et équitable ;
- la limitation du recours systématique aux nouvelles technologies (attention aux risques de dérives, exemple cité des « abeilles robots ») ;
- l'augmentation de la durée de vie des produits, le recyclage étant consommateur d'énergie.

Les jeunes attendent des **politiques** qu'ils **donnent clairement le cap**,

Il leur appartient aussi de **donner l'exemple** à travers quelques actions visibles (par ex diminution de la consommation électrique des bâtiments publics).

Enfin, les campagnes de communication et de sensibilisation ont été globalement, inefficaces, reposant sur des messages parfois divergents. En entretenant un « entre-deux » ou en jouant sur la culpabilisation, elles n'atteignent pas toujours leur objectif.

Les taxes en question

L'instauration d'une taxe d'accès aux centres-villes, si elle pourrait renforcer l'intérêt des transports en commun, lèserait notamment les personnes résidant loin des centres-villes ou habitant au sein de zones mal desservies. En cela, elle ne ferait qu'accroître les inégalités.

De manière plus générale, toute nouvelle taxe, afin d'être relativement bien acceptée, doit être collectée en toute transparence et être mobilisée au service d'un projet clair.

Vers une grande « rupture » ?

Il ressort des débats qu'une véritable rupture ne pourrait survenir qu'en dernier recours, par l'effet d'une véritable « mise au pied du mur » ou d'un choc majeur affectant un pays industrialisé. De fait, c'est plutôt de l'évolution progressive des mentalités que naîtra le salut.

Atelier 2 (rapporteur : Candice Lanuc)

Quelles différences avec les générations précédentes ?

La génération des 18-30 ans, par essence, ne constitue **pas un groupe homogène**. Toutefois, elle est **globalement prête à faire un certain nombre de concessions**, dans une perspective de développement durable. Contrairement aux générations précédentes, elle **ne considère pas la possession d'un véhicule personnel comme un symbole de liberté**, lui conférant surtout un rôle utilitaire (d'où la propension au covoiturage ou à l'autopartage).

Cela étant, la génération des 18-30 ans est **attachée à Internet et aux technologies de communication**, qui constituent ses propres symboles de liberté. Elle se doit, face au flux d'informations auquel elle est soumise en permanence, de veiller à ne pas faire preuve d'une trop grande passivité.

Plus généralement enfin, les générations précédentes ne sont réellement prêtes à faire des concessions qu'à condition que ces dernières soient sources d'économies.

Limites aux changements des comportements

La génération des 18-30 ans, comme la précédente, évolue dans une **société de consommation. Paradoxe et pétrie de contradictions**, elle est prête à accepter les principes d'une consommation responsable, tant que cela n'empiète pas trop sur sa liberté. Au-delà, elle n'est pas toujours en capacité de le faire, certains produits « vertueux » présentant un coût qu'elle ne peut assumer. Bien que soumise à un afflux permanent de messages enfin, elle

manque de réelles informations concernant, par exemple, les émissions de gaz à effet de serre générés par l'usage des ordinateurs.

Conclusion

L'éducation apparaît comme un levier incontournable du changement. La technologie, dans le même temps, joue également un rôle majeur. Au-delà, s'il apparaît, pour certains, difficile d'acquérir des biens « vertueux » pour des questions de coût, chaque individu peut essayer, en fonction de ses moyens, de faire un geste. Enfin, la génération des 18-30 ans semble prête à renoncer à l'usage de voitures dans le centre de Lyon, sous réserve de mise en place d'aménagements compensatoires, notamment à destination des personnes âgées ou handicapées.

Atelier 5 (rapporteur : Marie Guigner)

Quelques pistes

La mise en œuvre de taxes peut faire sens, à condition de respecter quelques grands principes d'équité et de transparence. Elle doit également s'accompagner de la mise en place de dispositions incitatives.

L'expérience, l'exemplarité, la pédagogie et l'éducation permettent de faire évoluer les comportements. Indépendamment de l'âge en effet, il est difficile de modifier certaines habitudes. La Société, individualiste par essence, peut créer la peur de l'autre et entraver les contacts. Aussi ferait-il sens de replacer l'Homme au centre de toutes les préoccupations. Pour cela, les hommes politiques doivent faire preuve d'une plus grande écoute et participer à la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, les changements de comportement ne doivent pas simplement s'entendre en termes de sacrifice. Il convient également d'en souligner les bénéfiques, comme la participation au renforcement du lien social et, par extension, à l'émergence d'une véritable culture du développement durable

Conclusion

L'Homme est doué de raison. Aussi la mise en œuvre d'une véritable éducation aux gestes vertueux, au-delà de la simple communication, ne peut-elle qu'aller dans le bon sens. Encore une fois, il est indispensable de trouver un juste milieu entre l'information et la communication et entre l'incitation et la répression.

Atelier 4 (rapporteur : Aude Ronjat)

État des lieux

La société de consommation, marquée par un culte du « jetable », s'est développée dans les années 70. La nouvelle génération, si elle entend l'importance du développement durable, n'est cependant pas prête à renoncer au confort. Parfois passive de plus, elle est relativement sensible aux effets de mode, étant désireuse de détenir les nouveaux gadgets technologiques.

Par ailleurs, les produits Bio se sont démocratisés. Malheureusement, ils forment désormais un véritable business, ce qui pose un certain nombre de questions. En outre, le développement durable est l'affaire de tous. Toutefois, il est difficile, pour tout individu, de mesurer les effets des petits gestes quotidiens qu'il effectue pour réaliser des économies d'énergies par exemple.

La société est également marquée par un certain nombre de paradoxes. Alors que le quartier Confluence, à Lyon, est vertueux au plan environnemental, il n'en demeure pas moins qu'il devrait accueillir un centre commercial.

Contraintes économiques

Aujourd'hui, de nombreuses entreprises exigent des demandeurs d'emplois qu'ils possèdent un véhicule, ce qui pose un certain nombre de difficultés. S'il est relativement simple de se passer d'une voiture à Lyon par exemple, au regard de l'importance de l'offre de transports en commun, il n'en va pas de même au sein des petites villes.

Nombre de tracts publicitaires emplissent les boîtes aux lettres. Toutefois, leur distribution représente des emplois. Plus globalement, la prise de conscience du développement durable a emporté l'émergence d'un certain nombre de nouveaux métiers, reposant notamment sur le télétravail. C'est en favorisant l'essor de ces derniers que la société parviendra à assurer un développement économique plus « vertueux » qu'il ne l'est.

Atelier 3 (rapporteur : Mélody Dousset)

De manière globale, les citoyens sont prêts à faire des efforts, en matière de développement durable. Du fait d'une surabondance d'informations néanmoins, ne permettant pas la diffusion de messages véritablement clairs, ils ne savent pas toujours comment faire. Afin de développer des comportements vertueux, il est donc indispensable d'en comprendre le sens.

La génération des 18-30 ans va devoir, à l'avenir, composer avec un certain nombre de problématiques environnementales. Elle en a une **conscience inédite**. Ainsi, elle est moins attachée à la voiture que la génération de ses parents, qui y voyait un symbole de liberté. Aussi est-elle prête à recourir aux transports en commun. Cela étant, ces derniers, qui manquent parfois de fiabilité, souffrent également d'un réel manque de souplesse.

La contrainte renvoie à une absence de liberté et ne peut être admise qu'à condition de s'assortir d'explications. Si la génération des 18-30 ans a une conscience supérieure du développement durable que les précédentes, ces dernières, paradoxalement, faisaient un usage plus mesuré de certains produits (lingettes par exemple).

A terme, les technologies devraient permettre de résoudre un certain nombre de problèmes. Toutefois, elles ne doivent pas se substituer à l'action en étant sources de passivité. Elles peuvent favoriser la réduction de la consommation et, par ricochet, la réalisation d'économies. En la matière cependant, force est de constater que les comportements vertueux ne sont pas suffisamment récompensés et valorisés.

L'habitat collectif pourrait apparaître comme une manière de réduire efficacement la consommation énergétique. Cela étant, ce mode de vie n'est pas encore ancré dans les mœurs et va à l'encontre de la culture patrimoniale des Français.

En conclusion, la mise en place de contraintes peut constituer une voie à explorer. Si elles sont trop importantes toutefois, elles peuvent produire l'effet inverse de celui recherché.

➤ Clôture de la soirée

Interventions de Jean Frébault, Président du Conseil de Développement et de Jeanne Cartillier, Responsable de la Mission Participation Citoyenne

Jean Frébault se réjouit de l'organisation de la manifestation du jour, qui va apporter de la **valeur ajoutée à la contribution du Conseil de Développement au Plan Climat**. Au cours des débats, ont été évoquées plusieurs idées fortes, qu'il mentionne de façon non exhaustive :

- **Il existe, entre les générations, un réel décalage.** Alors que la génération de l'après-guerre, marquée par des périodes de privation, était éprise de consommation et de liberté, la génération des 18-30 ans a développé ses propres valeurs et ses propres symboles.
- **La génération des 18-30 ans a aussi ses contradictions et ne constitue pas un ensemble homogène.** Elle exprime des positions partagées concernant la capacité à renoncer à certaines technologies, comme le téléphone portable, Internet, ou la télévision. **Le symbole de la liberté aujourd'hui ce n'est plus la voiture, mais Internet.** Toutefois, elle reste très attachée au confort apporté par certaines avancées, comme la possibilité de voyager, très facilement en avion, d'un point à l'autre du globe ou de prendre, aussi longtemps que possible, des douches chaudes.
- **Il est attendu que les élus donnent clairement le cap** (dans un contexte où beaucoup de messages se contredisent), et aussi donnent l'exemple.
- **Les technologies et les taxes ne sont pas des sujets manichéens,** puisqu'ils présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Afin de lever un certain nombre de difficultés et de développer des comportements responsables, il apparaît donc indispensable de **donner du sens aux mesures mises en œuvre.**
- **Pour les 18-30 ans, une véritable rupture ne pourrait survenir qu'en dernier recours, par l'effet d'une véritable mise au pied du mur** ou d'un choc majeur affectant un pays industrialisé. De fait, c'est plutôt vers l'évolution progressive des mentalités qu'il convient de tendre, le combat pour le développement durable devant être **partagé.**

Jeanne Cartillier ajoute parmi les messages forts retenus :

- **La profusion d'informations ressentie comme contre-productive** et l'attente exprimée que les pouvoirs publics veillent à la clarté des messages diffusés et à la mise en avant des expériences positives.
- **La prise en compte de la question de l'emploi dans les dynamiques vertueuses de développement durable** : nouveaux métiers et filières à développer notamment.



conseil de développement

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON



Contact :

Coordination rédactionnelle :

Jeanne Cartillier - Mission Participation citoyenne



Direction de la Prospective et du Dialogue Public

Mission Participation citoyenne

Courriel : conseildededeveloppement@grandlyon.org

Tél. : 04 78 63 41 82

Web du Conseil de Développement du Grand Lyon

www.grandlyon.com/conseildededeveloppement